



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

RAPPORT ANNUEL **2009**

## PRODUCTION

### Coordination de la rédaction

Luc Doray

### Collaboration à la rédaction

Louis-Alexandre Cazal

Luc Doray

Simon Langelier

Alexis Musanganya

### Révision

Diane Brodeur

Lizon Levesque

Constance Roy

### Traduction

Joanne Gibbs

### Photographies

Denis Labine

Richard Lefebvre

### Conception graphique

Sextans

Dépôt légal

ISBN 978-2-923638-59-1 (imprimé)

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 978-2-923638-60-7 (PDF)

Version disponible sur le site Internet:

[www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

English paper version available upon request

English PDF available on Internet website





OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

Monsieur Claude Dauphin  
Président du conseil municipal  
Ville de Montréal  
Montréal (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal*, (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2009 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,

Louise Roy

Le 1<sup>er</sup> mai 2010

## REMERCIEMENTS

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2009.

L'Office profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'implication de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'Office n'auraient pas atteint leur objectif premier, de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais en vue de recueillir leur opinion et leurs commentaires.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Le message de la présidente</b> .....	7
<b>La mission et le mandat de l'Office</b> .....	10
<b>Les consultations</b> .....	12
<b>Le bilan des communications</b> .....	26
<b>Les statistiques sur l'achalandage du site Internet</b> .....	26
<b>Les relations extérieures de l'Office</b> .....	28
<b>Le budget de l'Office</b> .....	29
<b>Annexe I</b> .....	31
<i>Notes biographiques de la présidente et des commissaires</i>	
<b>Annexe II</b> .....	41
<i>Extraits de la Charte de la Ville de Montréal</i>	
<b>Annexe III</b> .....	45
<i>Organisation, pratiques et code de déontologie</i>	
<b>Annexe IV</b> .....	50
<i>Liste des employés et collaborateurs en 2009</i>	



# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



LES MANDATS CONFIÉS À L'OFFICE EN 2009 ONT ÉTÉ NOMBREUX ET DIVERSIFIÉS. LA PLUPART DES DOUZE PROJETS MAJEURS QUI ONT ÉTÉ EXAMINÉS ET AUTORISÉS CHANGERONT LE PAYSAGE URBAIN ET LA VIE DU QUARTIER OÙ ILS SERONT IMPLANTÉS.

La consultation sur le plan d'aménagement du site des Bassins du Nouveau Havre aura permis à tous les intéressés de s'informer et de s'exprimer sur la vision et les balises d'aménagement d'une zone urbaine importante. Le projet de règlement accepté par les élus définit dorénavant les paramètres d'un développement dense qui tient compte de l'histoire des lieux. L'accord de développement signé entre la Ville et les propriétaires du site est particulièrement avant-gardiste. Il ouvre la voie à de nouveaux partenariats entre les promoteurs et les collectivités d'accueil.

Les projets de construction du 2-22, rue Ste-Catherine et du Quadrilatère Saint-Laurent, quant à eux, ont posé la question du redéveloppement d'un lieu emblématique de la Ville et des manières d'attaquer les différentes problématiques sociale, urbanistique, patrimoniale et immobilière dans un quartier voué aux spectacles et aux divertissements.

La consultation publique a fait ressortir l'importance accordée à l'intégration des bâtiments au milieu environnant dans le respect du génie du lieu.

Les projets de transformation en condos de l'ancien couvent des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie et de l'ancien Séminaire de philosophie ont fait apparaître des divergences de vue profondes au sujet du bien-fondé du passage au secteur privé d'édifices patrimoniaux situés sur la montagne. Les examens publics ont, par ailleurs, contribué à mieux définir l'acceptabilité des critères de conservation du patrimoine utilisés par la Ville.

L'examen public des plans directeurs de revitalisation des terrains des anciens ateliers du CN et du secteur Namur – Jean-Talon Ouest a donné à l'Office l'opportunité d'expérimenter de nouvelles façons de faire, en amont, afin d'élaborer une vision et des orientations devant guider l'aménagement de ces deux sites. L'Office a également tenu une consultation d'aval, réglementaire, sur le projet de règlement encadrant le développement des volets résidentiel et industriel sur les anciens ateliers du CN.

Au terme d'une année très chargée et à la lumière des expériences vécues, il nous semble important de faire le point sur des considérations qui devraient marquer le devenir de l'Office.

## LA PARTICIPATION

L'Office est fier de la participation citoyenne à ses consultations publiques: une participation variée et répartie selon les enjeux soulevés. On évalue à près de 2 000 personnes le nombre de participants en 2009. Ces participants ont assisté à plusieurs séances publiques et on estime à 4 000 le nombre de présences à ces séances. Parmi eux, certains sont venus à titre personnel, d'autres comme représentants de groupes d'intérêt. Il est intéressant de constater que, selon les

## L'OFFICE EST FIER DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À SES CONSULTATIONS PUBLIQUES: UNE PARTICIPATION VARIÉE ET RÉPARTIE SELON LES ENJEUX SOULEVÉS.

projets, la prise de parole des citoyens qui ont présenté un mémoire ou fait une intervention verbale, varie de 27% dans sa plus faible expression, à 85% dans sa plus forte. La participation des milieux économique, local et métropolitain confondus, a varié selon les projets, de 0% à 37% des mémoires, tandis que celle des groupes communautaires variait de 15% à 60%. L'Office a entendu 362 mémoires en 2009.

Soulignons enfin que, depuis 2006, la fréquentation de notre site internet affiche une progression de 145%, passant de 1 591 610 pages consultées à 3 901 189.

## LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Dès 2007, nous avons attiré l'attention sur l'intérêt de mettre en place une procédure formelle de consultation en deux étapes pour l'approbation des grands projets et, notamment, des projets dont l'impact structurera le devenir d'un secteur de la ville. Cette suggestion s'appuyait sur les insatisfactions vécues en regard des consultations qui arrivent trop tôt parfois pour que les citoyens puissent avoir une idée des conséquences réelles de projets qui changent en cours de route et peuvent aller de l'avant sans autre consultation. La proposition voulait répondre également aux insatisfactions des promoteurs qui considèrent que les consultations arrivent parfois trop tard, alors qu'il leur est difficile d'intégrer les préoccupations du milieu d'accueil sans que cela n'entraîne d'importantes augmentations de coûts.

L'idée d'une consultation formelle en deux temps a pris forme depuis 2007 et deux mandats ont été confiés à l'Office concernant la revitalisation de deux sites: le site des anciens ateliers du CN, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et le secteur Namur – Jean-Talon Ouest, dans Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. Dans chaque





cas, il a été possible de définir, dans une première étape, une vision consensuelle de l'aménagement du site, d'identifier les enjeux sur lesquels il y avait divergences de vue, les raisons de ces divergences et certaines options pour les résoudre. Cette vision a donné lieu à un plan directeur d'aménagement. Les projets élaborés en vertu de cette vision ont été ou seront soumis, dans une seconde étape, à une consultation d'aval.

En intégrant la participation formelle du public, ces processus ont permis de mettre en place les conditions et le cadre de développement des deux sites et, dans un cas, de faire progresser une situation marquée par de longues luttes et controverses sociales.

Ailleurs au Canada et en Amérique du Nord, des procédures du même genre sont appliquées et d'autres beaucoup plus déployées qui s'étendent sur plusieurs mois et même sur plusieurs années. Ces démarches permettent aux citoyens, à la société civile et aux promoteurs, d'entrer en dialogue à différentes étapes du développement des projets.

**L'Office propose de poursuivre les expériences qui se sont déroulées en 2009 en introduisant dans les projets de revitalisation, de redéveloppement ou de transformation d'un secteur de la ville, une procédure transparente et crédible en deux phases formelles, qui permettent d'établir un dialogue en continu entre les citoyens, la société civile et les promoteurs pour nourrir les projets. La première phase devrait conduire à une vision du développement et un plan directeur d'aménagement du site. La seconde phase devrait permettre de discuter de projets et de cadres réglementaires suffisamment développés pour que l'on puisse en soulever les avantages et les inconvénients.**

## LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Dans notre rapport annuel 2008, nous soulignons la difficulté qu'éprouvent les citoyens à mesurer l'impact de leur participation aux consultations de l'Office en dehors des rapports publics de l'Office, ainsi que leur difficulté à retracer les gestes posés par l'administration après le dépôt des rapports.

Nous tentons, dans ce rapport 2009, de faire un premier bilan, très partiel encore, des suites données aux rapports. L'exercice se révèle très difficile parce qu'il n'existe aucun mécanisme qui permette d'identifier ces suites, qui peuvent être de tout ordre, conformément aux prescriptions de la *Charte de la Ville*: de la modification réglementaire à la mise en place de comité de vigilance en passant par l'inclusion de logement social ou de mesures de verdissement.

**Considérant l'importance des questions soumises à l'Office au cours des dernières années, nous recommandons la mise en place d'un mécanisme de réponse automatique aux recommandations des commissions.**

Au terme de cette année 2009, qui a marqué une augmentation du rythme de travail et une diversification des activités de l'Office, je tiens à réitérer notre intérêt et notre enthousiasme à mettre l'expertise développée par l'Office au service des Montréalais.

La présidente,

Louise Roy

# LA MISSION ET LE MANDAT DE L'OFFICE

## LA MISSION

Créé par l'article 75 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

## LE MANDAT

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, actif depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.

## LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL DÉFINIT AINSI LE MANDAT DE L'OFFICE :

- 1° proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;  
**2.1°** tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 3° tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'Office devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la Ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
- de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.



## LES FONCTIONS DE L'OFFICE ONT ÉTÉ REVUES AFIN DE LUI ATTRIBUER LA RESPONSABILITÉ DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR TOUTE MODIFICATION AU PLAN ENGAGÉE PAR LE CONSEIL DE LA VILLE.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la *Charte de la Ville de Montréal* a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 était sanctionné qui modifiait l'article 89.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008, le projet de loi 22 était sanctionné qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au plan engagée par le conseil de la ville.

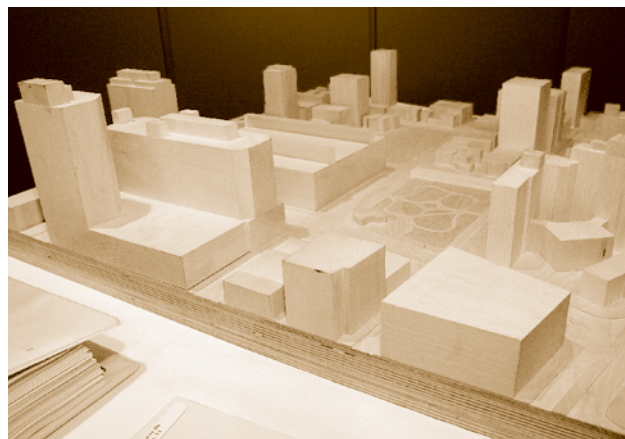
# LES CONSULTATIONS

**En 2009, l'Office de consultation publique de Montréal s'est vu confier plusieurs mandats portant sur des projets immobiliers principalement résidentiels et aussi sur des avant-projets de développement de secteurs particuliers de la ville, notamment le secteur Namur dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.**

Au total, douze mandats ont fait l'objet d'un examen public par l'Office cette année. De ce nombre, six lui ont été attribués par le conseil municipal en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* et trois par le comité exécutif en vertu de l'article 83.

Au cours de ces consultations, et tout en demeurant fidèle aux pratiques sur lesquelles l'organisme fonde sa crédibilité, l'Office a poursuivi ses efforts de déploiement d'une variété d'instruments permettant de rejoindre un plus grand nombre de Montréalais et Montréalaises et de mieux répondre aux différents contextes d'implantation des projets et des politiques municipales. L'Office a notamment mené, dans le cadre des consultations dans le secteur sud du boulevard Saint-Laurent, une campagne d'affichage sur rue, en plus de l'habituelle distribution de dépliants de porte à porte. Dans le secteur Côte-des-Neiges, c'est plus de 8 000 disques compacts qui ont été rendus disponibles aux citoyens et groupes intéressés à la consultation sur le redéveloppement du secteur Namur. Des journées portes ouvertes ont aussi été tenues dans deux dossiers de consultation.

Au total, plus de 2 000 Montréalais et Montréalaises ont participé aux consultations publiques de l'Office cette année, notamment à l'occasion de 55 séances publiques pendant lesquelles 362 mémoires ont été déposés.



## DÉSIGNATION

**DÉVELOPPEMENT DU SITE DU CN À POINTE SAINT-CHARLES DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST**

## RÉSOLUTION

Il est résolu de mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de tenir une consultation publique dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un plan d'ensemble du site des ateliers du Canadien National dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

## DATES CLÉS

### Séances d'information

1 <sup>re</sup> rencontre:	22 octobre 2008
2 <sup>e</sup> rencontre:	25 janvier 2009
Audition des mémoires:	27 janvier 2009
Dépôt du rapport:	3 mars 2009
Diffusion du rapport:	16 mars 2009

## TERRITOIRE

**Arrondissement du Sud-Ouest**

## OBJET DE LA CONSULTATION

L'Office de consultation publique a reçu du comité exécutif un mandat pour tenir une consultation publique dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un plan d'ensemble du site des ateliers du CN dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Les représentants des principaux groupes de la société civile, des développeurs et de l'Arrondissement ont été associés à une démarche dont la perspective avouée était de faire en sorte que la revitalisation du site assure des gains pour le quartier et des projets viables pour les développeurs. Plus de 300 personnes ont participé à l'une ou l'autre des activités de consultation publique. La commission a reçu 21 présentations verbales et 17 mémoires écrits.

## LES ÉLUS DOIVENT DISPOSER D'INSTRUMENTS SOLIDES, LÉGAUX ET FINANCIERS, QUI INCITENT LES PROMOTEURS À SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS ET POUVOIR LES METTRE EN APPLICATION.

### SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Ce processus a permis d'établir un dialogue et une délibération appréciés par les développeurs, l'Arrondissement et les organismes du milieu. Mais le climat de confiance qui a permis ce dialogue demeure très fragile. Les intervenants du public ont, quant à eux, indiqué très clairement que leur sentiment de confiance était amoindri, surtout à cause des entorses répétées à la réglementation sur le site. Il est essentiel que tous soient de bonne foi pour que les projets puissent aller de l'avant.

La commission croit qu'il est important de refléter les acquis du processus ainsi que les orientations auxquelles les promoteurs doivent se soumettre dans une réglementation plus robuste que l'existante. Les élus doivent disposer d'instruments solides, légaux et financiers, qui incitent les promoteurs à se conformer aux règlements et pouvoir les mettre en application. L'accord de développement devrait inclure d'importantes conséquences en cas de non-respect. Le document devrait être rendu public et mis en consultation.

### DÉSIGNATION

#### PROJET DE RÉAFFECTATION DU BÂTIMENT DU 1420, BOULEVARD MONT-ROYAL

### PROJETS DE RÈGLEMENTS

Le projet de règlement P-04-047-71 prévoit des ajustements au Plan d'urbanisme pour permettre une occupation résidentielle à l'emplacement du 1420, boulevard Mont-Royal. Le projet déroge à l'affectation du sol «grand équipement institutionnel». Le projet de règlement vient introduire un «secteur de valeur exceptionnelle». De plus, en vertu de l'article 89.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le projet de règlement P-09-003 modifie le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont, afin d'autoriser l'usage désigné «habitation multifamiliale».

### DATES CLÉS

Avis public:	3 février 2009
Séance d'information:	16 février 2009
Audition des mémoires:	9, 10 et 11 mars 2009
Dépôt du rapport:	29 avril 2009
Diffusion du rapport:	11 mai 2009

### TERRITOIRE

Arrondissement d'Outremont

### OBJET DE LA CONSULTATION

En 2008, le groupe immobilier F. Catania et Associés a conclu une entente avec l'Université de Montréal visant l'achat de l'ancienne maison mère des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie (SNJM). Le projet proposé consistait à transformer en copropriété le bâtiment construit en 1924 et 1925. La nouvelle configuration de l'ancien couvent comprendrait 135 unités d'habitation et quelques espaces récréatifs et de services. La construction de deux stationnements souterrains totalisant 246 places et 2 aires de stationnement extérieur de 18 et 6 places sont également prévues. Le projet – qui serait réalisé en trois phases de 2009 à 2012 – comprendrait un plan de conservation pour la chapelle à des fins communautaires, ainsi que la réutilisation d'éléments architecturaux et paysagers du site. La mise en valeur de l'interface avec le Mont-Royal et le boisé Saint-Jean-Baptiste est également prévue. Par ailleurs, un accord de développement a été conclu entre le promoteur et la Ville afin de concrétiser certains engagements, dont la cession d'une parcelle de terrain pour la réalisation du chemin de ceinture du Mont-Royal.

### SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Une majorité des personnes entendues refusent la conversion et la vente du bâtiment à des intérêts privés. Elles souhaitent que le bâtiment conserve sa vocation éducative dans le cadre des activités de l'Université de Montréal. De plus, des intervenants ont souligné que les changements potentiels d'usage doivent être exa-

## LA COMMISSION SUGGÈRE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL D'ACCORDER UN SURSIS DE QUELQUES MOIS À LA VENTE DU BÂTIMENT, AVEC LE CONSENTEMENT DU PROMOTEUR, ET DE S'ENGAGER DANS LA SOLLICITATION DES FONDS REQUIS POUR TERMINER LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT AFIN D'EN PRÉSERVER LA VOCATION INSTITUTIONNELLE.

minés en fonction des impacts positifs et négatifs sur l'environnement patrimonial, naturel et culturel de la montagne.

La commission considère que le projet de transformation du bâtiment est recevable puisqu'il respecte les objectifs énoncés dans le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal. Cependant, elle reconnaît que la réaffectation de l'ancienne maison mère à des fins résidentielles par une entreprise privée est loin de faire consensus. La commission suggère à l'Université de Montréal d'accorder un sursis de quelques mois à la vente du bâtiment, avec le consentement du promoteur, et de s'engager dans la sollicitation des fonds requis pour terminer la rénovation du bâtiment afin d'en préserver la vocation institutionnelle. La commission considère toutefois que ce sursis doit être balisé, réaliste et raisonnable. La commission recommande que, si les résultats de cette démarche s'avèrent négatifs, le projet de réaffectation du bâtiment soit remis de l'avant. La commission juge également que l'accès public à la chapelle doit être amélioré et que les garanties de protection et d'entretien du patrimoine à long terme doivent être bonifiées, si le projet doit aller de l'avant.

### DÉSIGNATION

#### PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PLACES L'ACADIE ET HENRI-BOURASSA

### PROJETS DE RÈGLEMENTS

En vertu de l'article 89.3 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le projet de règlement P-08-052 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville permettant la démolition d'immeubles existants et la construction d'immeubles à vocation principalement résidentielle sur le site visé. Le projet de règlement contient des dispositions relatives notamment à l'implantation, aux hauteurs – en mètres et en étages – à la localisation des aires de stationnement, et au nombre d'unités de stationnement par immeuble.

Le projet de règlement P-04-047-70 modifie le Plan d'urbanisme en créant un nouveau secteur de densité de construction O1-T8, et modifie les plans intitulés « les parcs et les espaces verts » et « les secteurs établis, les secteurs à construire et à transformer ».

### DATES CLÉS

Avis public :	12 janvier 2009
Séance d'information :	28 janvier 2009
Audition des mémoires :	18 février 2009
Dépôt du rapport :	1 <sup>er</sup> mai 2009
Diffusion du rapport :	13 mai 2009

### TERRITOIRE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

### OBJET DE LA CONSULTATION

Le Groupe Tyron, nouveau propriétaire des édifices ayant pignon sur rue sur les places l'Acadie et Henri-Bourassa, propose de démolir tous les immeubles, à l'exception du 2090, Place Henri-Bourassa appartenant au groupe Ressources Habitation de l'Ouest. En remplacement de ces bâtiments, il prévoit réaliser un projet de quelque 1 300 logements comprenant la construction de 223 logements sociaux, 477 logements abordables en copropriété – en partenariat avec la Société d'habitation et de développement de Montréal – et 600 logements locatifs privés pour personnes âgées dans des immeubles d'une hauteur variant de 7 à 16 étages. Le projet prévoit également l'aménagement d'un espace vert central.

### SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Plusieurs ménages devront être relogés afin de permettre la démolition et la reconstruction des immeubles. La commission recommande à la Ville de leur verser une indemnité couvrant la différence de loyer induite par le relogement, jusqu'à leur retour, afin de ne pas les pénaliser et pour éviter qu'ils ne s'appauvrissent davantage. De plus, la commission est d'avis que certains aspects



du projet doivent être bonifiés, notamment aux chapitres de l'aménagement des espaces verts, commerciaux et communautaires et de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. La commission souhaite que le projet bonifié donne naissance en quelque sorte à un village urbain. En ce sens, il faudrait que soient interreliés le site et le parc Marcelin-Wilson pour permettre un accès sécuritaire aux services et aux équipements environnants, et pour répondre de façon complémentaire aux besoins des familles avec enfants et des personnes âgées. De plus, la commission recommande d'associer les résidents et les organismes du milieu à la planification des espaces verts.

Enfin, le site est enclavé entre trois voies de transport importantes qui génèrent de la pollution, entraînant ainsi des risques pour la santé des résidents. La commission recommande que la qualité de l'air intérieur des immeubles situés près de l'autoroute soit assurée par des systèmes de climatisation et de ventilation capables d'assainir l'air environnant en tout temps, et que dans le cas des logements sociaux communautaires, les frais y afférents soient portés au compte des gestionnaires des immeubles.

## DÉSIGNATION

**PROJET DES BASSINS DU NOUVEAU HAVRE – 1500, RUE OTTAWA**

## PROJETS DE RÈGLEMENTS

Les projets de règlement P-09-004 et P-04-047-72 visent à autoriser le projet proposé par la Société Immobilière du Canada (SIC) et qui déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest et au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Les dérogations au Règlement d'urbanisme couvrent les usages autorisés sur le site, les hauteurs, la densité, le taux d'implantation et le nombre de cases de stationnement. Ces dérogations sont autorisées en vertu de l'article 89.3 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Le projet de règlement comprend aussi des exigences sur l'amé-

nagement paysager ainsi que certains critères d'aménagement, d'architecture et de design. Quant au Plan d'urbanisme, les changements portent sur l'ajout d'un premier secteur où seraient autorisées des hauteurs de 44 mètres, et d'un deuxième autorisant des hauteurs de 60 mètres. Également, un accord de développement doit être conclu entre la Ville et le promoteur.

## DATES CLÉS

<b>Avis public:</b>	<b>3 février 2009</b>
<b>Séances d'information:</b>	<b>17, 18 et 19 février 2009</b>
<b>Audition des mémoires:</b>	<b>9 et 10 mars 2009</b>
<b>Dépôt du rapport:</b>	<b>20 mai 2009</b>
<b>Diffusion du rapport:</b>	<b>3 juin 2009</b>

## TERRITOIRE

Arrondissement du Sud-Ouest

## OBJET DE LA CONSULTATION

La SIC, propriétaire du 1500, rue Ottawa, désire redévelopper l'ancienne propriété de Postes Canada, bordée par les rues du Séminaire, William et Richmond, et le parc du canal de Lachine. Ce projet, qui propose la mise en valeur des quatre anciens bassins du site, sera soumis à un système d'évaluation d'aménagement écologique (LEED ND).

Le projet prévu est mixte à dominance résidentielle et comprend : 1) à l'est, un secteur résidentiel regroupant des logements sociaux et communautaires ainsi que des unités abordables et au prix du marché; 2) au centre, un secteur mixte avec des commerces d'appoint au rez-de-chaussée et à l'étage et des unités d'habitation aux étages supérieurs; 3) à l'ouest, un secteur d'emploi comprenant une auberge pour de l'hébergement abordable, un complexe d'ateliers-résidences pour artistes ainsi que des espaces réservés à des organismes d'économie sociale.

Le volet résidentiel prévoit 2 000 unités d'habitation, dont 650 comptent de deux à quatre chambres à coucher. Il inclut une proportion de 10% de logements

EN CE QUI A TRAIT AU MAINTIEN DU CARACTÈRE IDENTITAIRE DU SECTEUR, LA COMMISSION RECOMMANDE DE RAPPELER PLUS FORTEMENT L'HISTOIRE DU PORT INTÉRIEUR DE MONTRÉAL, NOTAMMENT EN EXPOSANT DAVANTAGE LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES CONSTITUÉS DES ANCIENS BASSINS.

abordables et de 20% de logements sociaux. La moitié de ces logements et le quart des unités vendues au prix du marché seront réservés aux familles. Le concept d'aménagement prévoit notamment la mise en valeur de la partie supérieure des murs des anciens bassins et l'aménagement de leurs enceintes en plans d'eau peu profonds ou en aires publiques, l'aménagement d'allées piétonnes, et la construction de la rue Basin selon son tracé d'origine.

## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Selon plusieurs participants, le projet est structurant pour le centre-ville et il permettra de revitaliser un secteur industriel qui est aujourd'hui en désuétude. Cependant, certains intervenants ont exprimé des préoccupations concernant la densité, les hauteurs, l'intégration du projet au quartier, et soulevé des questions sur le plan patrimonial.

La commission estime que la volumétrie, la hauteur et l'agencement des bâtiments devraient être assujettis à une évaluation plus approfondie des impacts du projet sur le paysage urbain, dans le but de maintenir les vues et les perspectives d'intérêt entre le mont Royal, le fleuve et le canal de Lachine. Du même coup, la commission propose que le projet soit optimisé en ce qui touche à l'ensoleillement et à l'éclairage naturel des espaces.

En ce qui a trait au maintien du caractère identitaire du secteur, la commission recommande de rappeler plus fortement l'histoire du port intérieur de Montréal, notamment en exposant davantage les vestiges archéologiques constitués des anciens bassins.

Au chapitre du développement communautaire et de l'emploi, la commission recommande à la SIC de conclure une entente avec le RESO afin de réserver, pour une période de deux à trois ans, les terrains dédiés au développement du pôle d'emploi.

La commission a également formulé plusieurs autres recommandations couvrant notamment l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation de camions,

la présence d'un centre de la petite enfance et de ressources en matière de santé et de services sociaux, la sécurité des enfants à proximité des plans d'eau, et le développement d'un corridor culturel entre le Vieux-Montréal et le secteur de l'écluse Saint-Gabriel.

## DÉSIGNATION

### PROJET DE REDÉVELOPPEMENT DE L'ÎLOT SÉVILLE

## PROJETS DE RÈGLEMENTS

Le conseil municipal a adopté, pour permettre la réalisation du projet, le projet de règlement P-09-013 intitulé «Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel et commercial situé sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Chomedey et Lambert-Closse», en vertu des chapitres 3 et 5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, puisque le projet déroge au Règlement d'urbanisme à l'égard de la hauteur et de la densité. Le projet de règlement P-04-047-75 modifie le Plan d'urbanisme afin d'autoriser les amendements requis en ce qui trait à la hauteur et à la densité.

## DATES CLÉS

Avis public:	25 mars 2009
Séance d'information:	7 avril 2009
Audition des mémoires:	28 avril 2009
Dépôt du rapport:	15 juin 2009
Diffusion du rapport:	29 juin 2009

## TERRITOIRE

Arrondissement de Ville-Marie

## OBJET DE LA CONSULTATION

La compagnie Claridge propose de redévelopper la partie sud de l'îlot Séville située sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Chomedey et Lambert-Closse.



## LA COMMISSION RECONNAÎT LE BESOIN DE LOGEMENTS POUR LES ÉTUDIANTS, ET ELLE CONSTATE QUE LE PROMOTEUR N'A PAS ENCORE CONCLU D'ENTENTE POUR GARANTIR QUE TELLE SERA LA CLIENTÈLE VISÉE.

Sur l'îlot se trouvent l'ancien théâtre Séville, construit en 1928 et cité en 1990 par la Ville de Montréal comme monument historique, ainsi que d'autres immeubles vacants. Le promoteur envisage de démolir le théâtre, qui est dans un piteux état, et de construire 635 logements pour étudiants totalisant 1 155 chambres, des espaces commerciaux et des locaux communautaires, récréatifs et administratifs. Un jardin public et deux jardins privés seront aménagés, de même qu'une ruelle donnant accès aux logements et à un débarcadère. Trois tours sont prévues, dont deux d'une hauteur de 28,8 m (10 étages) et une troisième d'une hauteur de 69,7 m (25 étages), près du square Cabot. À l'arrière est prévue une construction de 20,7 m (7 étages) qui accueillerait aussi des logements pour étudiants.

### SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

La requalification de l'îlot est bien accueillie par les participants puisqu'elle permettra de revitaliser un secteur qui a perdu une partie de son attrait. Par contre, certaines préoccupations ont été soulevées, notamment au sujet de la clientèle à desservir, de la protection des immeubles anciens de l'îlot, des hauteurs prévues des bâtiments et de la circulation de camions que pourrait amener la présence du débarcadère.

La commission reconnaît le besoin de logements pour les étudiants, et elle constate que le promoteur n'a pas encore conclu d'entente pour garantir que telle sera la clientèle visée. De plus, plusieurs participants souhaitent que des résidents viennent s'installer de façon permanente dans le quartier, plutôt qu'une clientèle estudiantine qui n'est souvent que de passage. La commission est d'avis que le projet devrait aussi viser d'autres types de clientèles. Du même coup, la Stratégie d'inclusion de la Ville devrait s'appliquer au projet.

En ce qui trait au patrimoine, les commissaires recommandent que les immeubles anciens de l'îlot soient évalués afin de favoriser la conservation des éléments patrimoniaux significatifs. Les études pertinentes devraient donc être effectuées. Puis, au vu de l'état de délabrement avancé du théâtre Séville, la commission

est d'avis que la Ville devrait mettre en place des stratégies de conservation assurant le maintien en bon état des immeubles qu'elle cite.

Également, la commission recommande d'abaisser d'au moins 15,7 mètres la tour de 25 étages, afin de maintenir l'immeuble à une hauteur correspondant aux édifices existants les plus élevés ceinturant le square Cabot.

De plus, la commission recommande au promoteur d'étudier la possibilité que les livraisons se fassent directement sur la rue Sainte-Catherine et que le débarcadère soit éliminé, et ce, afin d'éviter que les camions n'incommodent les résidents.

Finalement, la commission recommande que soit mis sur pied un comité de concertation et de suivi élargi formé de résidents et d'organismes du milieu afin de permettre au concept d'aménagement d'évoluer au mieux pour tous les intéressés.

### DÉSIGNATION

#### QUADRILATÈRE SAINT-LAURENT

### PROJETS DE RÈGLEMENTS

En vertu de l'article 89.3 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le projet de règlement P-09-028 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie en ce qui trait à la densité, la hauteur, la maçonnerie, les ouvertures, le stationnement, le quai de chargement et l'accès à une aire de chargement, afin que le projet puisse être autorisé. De plus, le projet de règlement modifie le document intitulé « Programme particulier d'urbanisme – Quartier des spectacles – Secteur Place des Arts » par l'ajout d'un paragraphe permettant à la Ville de mettre en place un programme d'acquisition d'immeubles pour certains îlots identifiés dans le projet de règlement. Également, un accord de développement devra être conclu entre le promoteur et la Ville, accord qui comprendra des dispositions relatives aux diverses politiques municipales.



Les paramètres de développement établis dans le Plan d'urbanisme prévoient une affectation du sol « mixte », un coefficient d'occupation du sol maximal de six et une hauteur maximale de bâtiment de 25 m. Le Plan d'urbanisme doit toutefois être modifié pour permettre une nouvelle hauteur maximale de 60 m et un coefficient d'occupation du sol maximal de neuf. Le projet de règlement P-04-047-82 prévoit les ajustements requis.

Le sixième niveau, adjacent au Monument-National, comprendrait également un toit végétalisé. Enfin, tout le projet serait élaboré selon des normes en développement durable de l'industrie du bâtiment, avec comme objectif une certification *Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) OR* du Conseil du bâtiment durable du Canada.

## DATES CLÉS

Avis public :	6 mai 2009
Séances d'information :	20, 21 et 26 mai 2009
Audition des mémoires :	9 et 11 juin 2009
Dépôt du rapport :	27 juillet 2009
Diffusion du rapport :	10 août 2009

## TERRITOIRE

Arrondissement de Ville-Marie

## OBJET DE LA CONSULTATION

La Société de développement Angus (SDA) propose de construire un immeuble commercial sur un emplacement situé entre le Monument-National et la rue Sainte-Catherine, et bordé par le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark. Le projet compterait 27 870 mètres carrés d'espaces de bureaux destinés à Hydro-Québec, et 5 295 mètres carrés d'espaces commerciaux réservés au commerce. Un stationnement intérieur pour vélos (240 places) et automobiles (200 places) se grefferait au tout. La hauteur prévue est de 12 étages, soit 48 mètres. Le basilaire serait de six étages, dont la hauteur correspondrait à celle du Monument-National, avec une partie supérieure en biseau pour donner, du côté du boulevard Saint-Laurent, un retrait qui reprendrait le gabarit des bâtiments existants de trois étages. Les commerces auraient pignon sur rue et, dans certains cas, accès au deuxième niveau. Les étages supérieurs de l'édifice seraient dédiés à des espaces de bureau aménagés selon les exigences d'Hydro-Québec. Le quatrième niveau comprendrait une toiture végétalisée d'environ 3 120 mètres carrés du côté du boulevard Saint-Laurent.

## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Ce projet a reçu des appuis nuancés et conditionnels des participants. Les principaux enjeux soulevés peuvent être regroupés autour de quatre grandes thématiques :

### Un projet pour revitaliser le secteur

La commission constate que la spéculation foncière a contribué à la dégradation de l'îlot Saint-Laurent. Elle souscrit à la proposition de réhabiliter l'îlot au moyen d'une initiative immobilière majeure. Le projet du Quadrilatère Saint-Laurent permettrait l'arrivée de près de 1 500 employés d'Hydro-Québec – avec l'activité que cela suppose –, le maintien éventuel d'une partie des activités existantes puisque le promoteur s'y est engagé, et l'introduction de nouvelles activités à caractère commercial et culturel.

### Un projet qui respecte le génie du lieu

De l'avis de la commission, au moins deux étages complets du projet devraient être alloués aux activités commerciales, sociales, culturelles et documentaires dans le but de créer une ambiance animée au-delà des heures de bureau et de desservir le quartier. Vu l'intérêt suscité, les commissaires recommandent qu'en cas de besoin, des activités culturelles existantes et viables soient relogées à proximité du site, et ce, indépendamment de leur nature, de façon à leur permettre de continuer à affirmer leur vitalité.

### La protection du patrimoine bâti

Il n'existe actuellement aucune évaluation technique de la stabilité relative des structures, ni des possibilités de remettre en état les façades et les immeubles. La commission énonce quatre options possibles pour préserver le patrimoine et le mettre en valeur, tout en soulignant

## LA COMMISSION CONSTATE QUE LA SPÉCULATION FONCIÈRE A CONTRIBUÉ À LA DÉGRADATION DE L'ÎLOT SAINT-LAURENT. ELLE SOUSCRIT À LA PROPOSITION DE RÉHABILITER L'ÎLOT AU MOYEN D'UNE INITIATIVE IMMOBILIÈRE MAJEURE.

qu'il pourrait y en avoir plusieurs autres. La commission suggère au promoteur de compléter les études patrimoniales pour valider la stratégie à retenir.

### Le concept architectural

La commission est d'avis que l'intégration du projet à un secteur patrimonial complexe et mythique est à retravailler. La fonction et le design de la rue Clark devraient être en ce sens mieux intégrés au Quartier des spectacles afin de contribuer à l'animation de ce secteur en développement. La commission suggère aussi de développer hors site une partie du programme bureau de façon à réduire la charge subie par le site.

## DÉSIGNATION

### LE 2-22, SAINTE-CATHERINE EST

## PROJETS DE RÈGLEMENTS

Le site du 2-22, Sainte-Catherine Est est identifié dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal comme un secteur établi et de valeur patrimoniale exceptionnelle. Il est compris dans le secteur de planification détaillée du Quartier des spectacles – secteur Place des Arts.

Pour permettre la réalisation du projet, le Plan d'urbanisme, et par conséquent son document complémentaire, doivent être modifiés par le projet de règlement P-04-047-81, pour autoriser une nouvelle zone de hauteur maximale de 44 mètres.

Le projet du 2-22, Sainte-Catherine Est comporte aussi des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, et une autorisation du conseil d'arrondissement devra donc être accordée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-24-011). La résolution CA09 240273, adoptée en première lecture par le conseil d'arrondissement, définit de nouveaux paramètres pour l'ensemble du site en ce qui a trait à la hauteur, au stationnement pour vélos, aux usages, à la superficie aménagée pour terrasse, et pro-

pose des critères d'aménagement, d'architecture et de design qui guideront la prise de décision pour l'émission des permis.

## DATES CLÉS

Avis public:	6 mai 2009
Séances d'information:	19, 21 et 25 mai 2009
Audition des mémoires:	8 et 11 juin 2009
Dépôt du rapport:	27 juillet 2009
Diffusion du rapport:	10 août 2009

## TERRITOIRE

Arrondissement de Ville-Marie

## OBJET DE LA CONSULTATION

La Société de développement Angus (SDA) projette de construire un édifice, le 2-22, qui sera érigé sur un terrain de 900 mètres carrés situé sur la rue Sainte-Catherine, entre le boulevard Saint-Laurent à l'ouest et la rue Saint-Dominique à l'est. D'une hauteur de 33,5 mètres (8 étages), le bâtiment présentera une façade entièrement vitrée sur la rue Sainte-Catherine, encadrée par deux façades latérales plus opaques. Le dernier étage accueillera un toit partiellement végétalisé, un bar et les appentis mécaniques. Le promoteur vise la certification *Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) Or* du Conseil du bâtiment durable du Canada.

En phase avec la vision du Quartier des spectacles, la SDA a l'intention d'affecter le 2-22 principalement aux arts et aux entreprises culturelles. Ce bâtiment abritera notamment la Vitrine culturelle, la radio CIBL, la librairie Olivieri, ainsi que le Studio XX, la Galerie Vox, le Centre de formation en art – Artexte et la Société de musique contemporaine du Québec. L'objectif est d'en faire un repère symbolique et visuel pour les arts, les spectacles et le divertissement.

LA COMMISSION RECOMMANDE, DE PLUS, QUE LES FAÇADES SUR LE CARREFOUR SAINT-LAURENT – SAINTE-CATHERINE SOIENT DÉVELOPPÉES DAVANTAGE EN RÉSONANCE AVEC L'HISTOIRE DU CARREFOUR, ET QU'UN LIEN PLUS SOUTENU SOIT CRÉÉ À HAUTEUR HUMAINE AVEC LES AUTRES DEVANTURES COMMERCIALES.

## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

De façon générale, le projet reçoit un accueil favorable de la part des participants et du milieu culturel. La commission recommande la réalisation du projet. Des réserves ont toutefois été émises à l'égard de la proposition architecturale, de l'insertion urbaine de l'édifice dans le paysage du carrefour des rues Saint-Laurent et Sainte-Catherine ainsi que de l'animation du lieu sur sa contribution au caractère patrimonial du secteur. D'autres réserves portaient sur la planification d'ensemble et l'appropriation du lieu par les différentes clientèles du quartier.

Selon la commission, le bâtiment jouera un rôle de vitrine des événements culturels montréalais. La commission considère que l'édifice proposé est en conformité avec sa vocation et que la demande de dérogation à la hauteur prescrite dans le secteur est justifiée.

Également, la commission reconnaît que le projet a été amélioré depuis le concept initial déposé auprès du conseil municipal, et notamment au chapitre des hauteurs, du traitement accordé aux façades, de la perméabilité de l'immeuble et du dialogue avec le boulevard Saint-Laurent. De l'avis de la commission, d'autres bonifications sont souhaitables, notamment dans le but d'accentuer le rôle de phare de l'édifice, sa visibilité à partir des quatre points cardinaux ainsi que son harmonisation avec le paysage urbain du site du carrefour des deux *Main*.

La commission recommande, de plus, que les façades sur le carrefour Saint-Laurent – Sainte-Catherine soient développées davantage en résonance avec l'histoire du carrefour, et qu'un lien plus soutenu soit créé à hauteur humaine avec les autres devantures commerciales.

Des participants ont insisté sur la nécessité d'une planification urbaine plus fine du secteur afin d'assurer les meilleurs liens possible avec le Quartier Latin et le Quartier des spectacles. La commission recommande à la Ville de s'assurer que ses outils de planification et d'aménagement permettent d'accorder à ces secteurs toute l'importance qu'ils méritent, et au besoin de

pousser plus loin la définition des principes et des paramètres requis, et ce, dans l'intérêt de la communauté montréalaise.

## DÉSIGNATION

**PROJET DU 1475, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST**

## PROJETS DE RÈGLEMENTS

Le projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, notamment en ce qui concerne les hauteurs et la densité sur la portion nord du site. L'adoption du projet de règlement P-09-027 permettrait la réalisation du projet immobilier en vertu de l'article 89.3 de la *Charte de la Ville de Montréal*. La mise en œuvre du projet nécessiterait, en outre, une modification au Plan d'urbanisme de Montréal en ce qui a trait à la hauteur et à la densité du complexe immobilier. Le projet de règlement P-04-047-80 modifie le Plan d'urbanisme en ce sens.

## DATES CLÉS

Avis public:	12 mai 2009
Séance d'information:	25 mai 2009
Audition des mémoires:	16 juin 2009
Dépôt du rapport:	7 août 2009
Diffusion du rapport:	8 septembre 2009

## TERRITOIRE

Arrondissement de Ville-Marie

## OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet proposé par le promoteur, Propriété Ali Khan, consiste à construire un hôtel de 140 chambres et une tour résidentielle de 180 logements sur un terrain d'une superficie de 2 585 mètres carrés. Le projet se compose d'une tour de 34 étages, d'un basilaire de 4 à 6 étages, d'un atrium ouvert sur 4 étages qui accueillerait le res-

LA COMMISSION RECOMMANDE QUE CETTE PARTIE DU PROJET DU 1475, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST SOIT ÉVALUÉE À LA LUMIÈRE D'UNE VISION COHÉRENTE DE L'AVENIR DU SECTEUR ET DE LIGNES DIRECTRICES CLAIRES QUI GUIDERONT L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR BISHOP-CRESCENT.

restaurant de l'hôtel, outre les bâtiments existants – maisons en rangées et dépendance – qui seraient intégrés au complexe immobilier. L'hôtel serait aménagé sur les 11 premiers étages du complexe et partagerait ses 5 étages supérieurs avec la partie résidentielle de la tour. Le complexe immobilier, dont l'adresse civique serait située sur le boulevard René-Lévesque, comprendrait des commerces au rez-de-chaussée, notamment la boutique de l'hôtel qui serait logée dans l'ancienne écurie. Un stationnement de quatre étages en sous-sol pour un total de 240 places est également prévu dans le concept d'aménagement du promoteur. Le concept architectural de ce projet immobilier prévoit la conservation et la restauration des quatre maisons victoriennes en rangée du boulevard René-Lévesque et de la dépendance de la rue Mackay.

## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Plusieurs des participants considèrent que le secteur de la ville visé par le projet doit être revitalisé. Cependant, plusieurs d'entre eux s'interrogent sur la pertinence de construire un tel complexe dans un secteur comportant des immeubles patrimoniaux à mettre en valeur. La commission a déploré le manque d'information relativement au projet, et fait une mise en garde contre des modifications hâtives au Plan d'urbanisme et aux réglementations municipales qui pourraient entraîner la répétition des erreurs du passé et perpétuer la situation actuelle de déstructuration dans le secteur. La commission constate que la tour résidentielle de 34 étages ne s'intègre pas au bâti de 3 ou 4 étages en cœur d'îlot où elle serait implantée, sur la rue Mackay. De plus, la démonstration n'a pas été faite de son caractère essentiel à la viabilité du projet. La commission recommande à la Ville d'en refuser l'autorisation. Par ailleurs, la construction d'un hôtel de 11 étages pourrait donner le signal d'une accélération du développement du secteur si la Ville s'assure que le concept architectural respecte le bâti existant. La commission recommande que cette partie du projet du 1475, boulevard René-Lévesque Ouest soit évaluée à la lumière d'une vision cohérente de l'avenir du secteur et de lignes directrices claires qui guideront l'aménagement du secteur Bishop-Crescent.

## DÉSIGNATION

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU SITE DE L'ANCIEN SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE**

## PROJETS DE RÈGLEMENTS

En vertu de l'article 89.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le projet de règlement P-09-022 vise à autoriser les dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie. Le projet de développement du site de l'ancien Séminaire de philosophie déroge au Règlement d'urbanisme à l'égard de l'usage, du taux d'implantation, des hauteurs, du nombre maximum d'espaces de stationnement et du critère d'éloignement de 30 mètres d'une construction d'un bois situé dans un écoterritoire. De plus, le projet de développement déroge au Plan d'urbanisme. Le projet de règlement P-04-047-78 vise à autoriser un usage résidentiel, tout en désignant le secteur comme «secteur de valeur exceptionnelle». Il modifie aussi les hauteurs et le taux d'implantation permis. En outre, il enchâsse les deux zones boisées, les zones tampons au nord et à l'est du site, le parterre devant le Séminaire et son prolongement vers l'ouest, comme zones interdites à la construction. Enfin, un accord de développement doit être conclu entre la Ville et le promoteur.

## DATES CLÉS

Avis public :	21 avril 2009
Séances d'information :	4, 5 et 11 mai 2009
Audition des mémoires :	27 et 28 mai, 1 <sup>er</sup> et 2 juin 2009
Dépôt du rapport :	30 juillet 2009
Diffusion du rapport :	12 août 2009

## TERRITOIRE

Arrondissement de Ville-Marie

PAR RAPPORT À LA SITUATION ACTUELLE, LE PROJET IMPLIQUERAIT UNE AUGMENTATION DE 70% DE LA SUPERFICIE AU SOL POUR L'ENSEMBLE DU BÂTI. LES SUGGESTIONS FAITES PAR LA COMMISSION SE TRADUIRAIENT PAR UNE EMPREINTE AU SOL PLUS MODESTE.

### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le site de l'ancien Séminaire de philosophie, propriété des Prêtres de Saint-Sulpice jusqu'à récemment et occupé durant plus d'une trentaine d'années par le collège Marianopolis, a été acquis en octobre 2008 par l'entreprise Développement CATO Inc. Celle-ci a l'intention d'y développer un ensemble résidentiel de quelque 325 unités d'habitation. L'ensemble de la propriété, d'une superficie de 65 332 mètres carrés, est comprise dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, pour lequel un Plan de protection et de mise en valeur a été adopté le 28 avril 2009. Le projet prévoit notamment le réaménagement de l'ancien Séminaire, la démolition du centre sportif et de l'ancienne maison des employés, la construction par phases d'édifices dont les hauteurs varieraient de trois à neuf étages, et de dix résidences unifamiliales. De plus, une piscine et un stationnement en souterrain de 656 unités sont prévus.

### **SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION**

La majorité de celles et de ceux qui se sont exprimés s'oppose au projet, du moins dans sa forme actuelle. Selon plusieurs, ce projet est en contradiction avec les objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR). Pour d'autres, le projet n'a pas atteint la maturité requise, compte tenu de son implantation sur un site exceptionnel. D'autres enfin estiment que le projet est acceptable puisqu'il permet de protéger le patrimoine bâti et les espaces naturels qui l'entourent.

Selon la commission, le projet présente des aspects positifs, comme la restauration de l'immeuble de l'ancien Séminaire et des monuments commémoratifs, la préservation des boisés et du couvert végétal, etc. Il présente toutefois des aspects posant problème, principalement aux chapitres du respect de certaines zones censées demeurer libres de toute construction résidentielle, du respect des vues et de certaines composantes paysagères, des modalités de l'accès public au site, etc. Par rapport à la situation actuelle, le projet impliquerait une augmentation de 70% de la superficie au sol pour l'ensemble du bâti. Les suggestions faites par la commission se traduiraient par une empreinte au sol plus modeste.

Aussi, le projet, tel quel, rendrait difficile d'accès la vue vers l'édifice du Séminaire, le centre-ville et le fleuve à partir de l'intersection Cedar et Côte-des-Neiges, à cause de la hauteur prévue de certains immeubles. La commission recommande que cette vue soit préservée et que soient entreprises des mesures d'élagage des arbres formant écran, pour la rendre encore plus présente l'été, plutôt que de s'engager dans la construction d'un belvédère en hauteur. Il y aurait lieu aussi de réduire la hauteur des immeubles prévus derrière le Séminaire et à l'est de celui-ci.

De plus, en s'appuyant sur les objectifs poursuivis par le PPMVMR, la commission recommande que la protection du droit d'accès du public aux lieux d'intérêt du site soit accrue par l'instauration d'une servitude de passage et que ce droit soit régi par les mêmes règles que celles qui prévalent dans le parc du Mont-Royal. Elle recommande également que le sentier qui traverserait le site en direction de la montagne soit conçu comme tronçon d'une éventuelle voie piétonne municipale qui relierait la montagne au centre-ville.

Finalement, la commission propose de renforcer l'Accord de développement et d'intégrer de nouvelles dispositions dans les ententes de servitude et dans les futures déclarations de copropriété, afin de garantir que les engagements pris au moment de l'autorisation du projet puissent se perpétuer dans le temps.

LE REDÉVELOPPEMENT DU SITE DES ANCIENS ATELIERS DU CN A SUSCITÉ ÉNORMÉMENT D'INTÉRÊT ET A FAIT L'OBJET DE BEAUCOUP D'EFFORTS DE PLANIFICATION DE LA PART DES CITOYENS, DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE POINTE-SAINT-CHARLES, DES PROMOTEURS AINSI QUE DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST.

## DÉSIGNATION

**DÉVELOPPEMENT DU SITE DU CN  
À POINTE SAINT-CHARLES DANS  
L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST**

## PROJETS DE RÈGLEMENTS

Le projet déroge au Plan d'urbanisme en ce qui touche à l'affectation du sol, au taux d'implantation, à la densité et à la hauteur. Il déroge également au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest au chapitre de la hauteur, de la densité, du taux d'implantation et des usages. Afin de permettre la réalisation du projet, le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 15 juin 2009, le projet de règlement P-04-047-84 intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal» et le projet de règlement P-09-036 intitulé «Règlement autorisant l'occupation des anciens ateliers du CN situés rue Le Ber à des fins commerciales et industrielles et autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains portant le numéro de lot 3 415 342 du cadastre du Québec», en vertu de l'article 89.3 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Un accord de développement est aussi prévu dans le cadre du projet.

## DATES CLÉS

Avis public:	28 août 2009
Séances d'information:	15, 16 et 17 septembre 2009
Audition des mémoires:	6, 7 et 8 octobre 2009
Dépôt du rapport:	11 décembre 2009
Diffusion du rapport:	14 janvier 2010

## TERRITOIRE

**Arrondissement du Sud-Ouest**

## OBJET DE LA CONSULTATION

Le promoteur groupe Mach propose de redévelopper le site des anciens ateliers du CN, situé au 1830 de la rue Le Ber, dans le quartier Pointe-Saint-Charles,

dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Trois occupations distinctes caractérisent le concept d'aménagement proposé. Au sud du site, le promoteur prévoit construire – en partenariat avec le constructeur Samcon – environ 850 unités de logements, dont une proportion de 25% sera réservée à des logements sociaux et communautaires, et entre 15% et 25% à des logements abordables. Des espaces verts, des jardins communautaires et une piste cyclable sont aussi prévus. De plus, un ancien bâtiment sera reconverti afin d'y aménager des ateliers d'artistes et des locaux communautaires. La partie centrale du site servira à des fins industrielles et commerciales. Enfin, au nord, l'AMT prévoit occuper l'espace et y aménager un centre d'entretien de ses équipements.

## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Le redéveloppement du site des anciens ateliers du CN a suscité énormément d'intérêt et a fait l'objet de beaucoup d'efforts de planification de la part des citoyens, des organismes communautaires de Pointe-Saint-Charles, des promoteurs ainsi que de l'arrondissement du Sud-Ouest. Le site a fait l'objet d'une opération populaire d'aménagement qui s'est échelonnée sur plusieurs années. De plus, l'Office a tenu une consultation publique en 2008 dans le cadre d'une démarche participative visant à élaborer les principes directeurs d'un plan d'ensemble du site.

Dans le cadre de cette nouvelle consultation, les participants ont présenté les aspects du projet qui sont demeurés sources de préoccupations, notamment la présence de logement social, la réhabilitation des terrains contaminés, le verdissement, les accès, la circulation et le camionnage, ainsi que les usages que l'arrondissement entend autoriser dans son projet de règlement.

Bien que plusieurs participants aient réclamé que soit inclus un taux de 40% de logements sociaux et communautaires, la commission considère que le taux de 25% proposé par le promoteur est adéquat puisqu'il s'agit presque du double suggéré par la Stratégie d'inclusion de la Ville et que l'enveloppe budgétaire qui est allouée par le gouvernement du Québec à la Ville est limitée.



En ce qui a trait aux usages, la commission recommande d'interdire les usages à fort volume de camionnage jusqu'à l'ouverture de l'accès au site par la rue Marc-Cantin, afin que les résidents puissent cohabiter avec un secteur industriel. La commission recommande également que l'arrondissement assure un contrôle adéquat des activités industrielles et qu'en cas de situation irrégulière, l'arrondissement adopte rapidement les mesures adéquates pour corriger la situation.

Par ailleurs, la commission a suggéré d'étudier une nouvelle possibilité d'aménagement de l'entrée par la rue de la Congrégation qui permettrait peut-être de maintenir et d'agrandir le parc de la Congrégation, tout en donnant accès directement à la partie industrielle par la rue de Sébastopol.

La commission recommande également d'inclure au sein du comité de vigilance des membres issus du Regroupement Information Logement (RIL) et d'Action-Gardien, qui y siègeraient à titre personnel. Enfin, elle recommande de revoir l'accord de développement, notamment pour majorer le pourcentage des garanties bancaires, et d'exiger une telle garantie au sujet de la réalisation de logements sociaux et abordables.

## DÉSIGNATION

### PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR NAMUR – JEAN-TALON OUEST

## RÉSOLUTION

Il est résolu de mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin d'accompagner l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un plan directeur pour le projet de requalification du secteur Namur et Jean-Talon Ouest.

## DATES CLÉS

Forum public:	22 novembre 2009
Audition des mémoires:	14 décembre 2009
Dépôt du rapport:	19 février 2010
Diffusion du rapport:	5 mars 2010

## TERRITOIRE

L'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (CDN – NDG)

## OBJET DE LA CONSULTATION

L'arrondissement de CDN – NDG a amorcé une réflexion en 2005 quant au devenir du secteur appelé Namur – Jean-Talon Ouest. Cette réflexion suggère un changement de vocation de ce secteur.

À la demande de l'arrondissement CDN – NDG, l'Office de consultation publique de Montréal a été mandaté par le comité exécutif de la Ville de Montréal afin de mettre en œuvre un processus de consultation participatif visant l'élaboration d'un plan directeur pour le réaménagement du secteur Namur – Jean-Talon Ouest. Il s'agissait donc pour l'Office d'accompagner l'arrondissement dans le processus de consultation afin que les citoyens du secteur puissent apporter une contribution à l'élaboration des principes d'aménagement du secteur à réaménager.

Les objectifs poursuivis par la consultation publique menée par l'Office sont de discuter et de bonifier, le cas échéant, les principes directeurs d'aménagement proposés par l'arrondissement. L'analyse de la commission tient compte des caractéristiques du secteur et des besoins de sa population, des objectifs et des contraintes de l'arrondissement, des gains potentiels pour le quartier à court, moyen et long termes ainsi que des caractéristiques de viabilité des projets.

## SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Bien que l'ensemble des orientations de base reçoive un accueil favorable, les usagers actuels du secteur souhai-



À LA DEMANDE DE L'ARRONDISSEMENT CDN – NDG, L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL A ÉTÉ MANDATÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE MONTRÉAL AFIN DE METTRE EN ŒUVRE UN PROCESSUS DE CONSULTATION PARTICIPATIF VISANT L'ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NAMUR – JEAN-TALON OUEST.

tent que l'on apporte plus d'attention à leurs besoins, notamment quant à la disponibilité de logement social et communautaire, de stationnement extérieur à prix modique et quant à l'accès aux commerces.

Les participants ont fortement souhaité que la densification résidentielle serve à créer un quartier familial, cosmopolite et mixte sur les plans social et économique, dans un contexte où l'offre de logements sociaux et communautaires est faible dans l'arrondissement alors que la demande est très forte. Dans cette perspective, plusieurs intervenants ont demandé que le pourcentage de logement social sur le site dépasse de beaucoup les 15% prévus par la politique municipale. La commission recommande à l'arrondissement de regrouper, dans un plan intégré et chiffré, tous les outils dont il dispose pour créer du logement social dans le secteur. Ces outils incluent notamment la construction de nouvelles unités, la réfection ou reconversion de bâtiments existants et l'association formelle des groupes communautaires à leur réalisation. Par ailleurs, la commis-

sion recommande que soient rénovés prioritairement les bâtiments sur l'avenue Mountain Sights en vue d'y maintenir les résidents et d'assurer une bonne mixité sociale dans le secteur.

Le peu de disponibilité de places de stationnement extérieur et à prix modique constitue un enjeu réel à moyen terme, à cause de l'arrivée de plusieurs milliers de nouveaux usagers et à cause des aménagements qui seront requis pour les commerces et les places d'affaires que l'arrondissement veut conserver sur le site. La commission recommande notamment qu'un portrait plus détaillé de l'offre et de la demande en stationnement pour les résidents, les commerces et les édifices à bureau soit établi. La place faite au piéton s'avère aussi un enjeu important. La commission recommande ainsi que l'arrondissement confirme son parti pris en faveur du piéton. Une étude sur les impacts des modifications prévues à la grille de rues sur la circulation et les accès aux commerces devrait également être produite.



# LE BILAN DES COMMUNICATIONS

**Lorsque l'Office tient une consultation publique, il en informe les citoyennes et citoyens. En premier lieu, un avis public paraît dans un quotidien au moins 15 jours avant la tenue de l'assemblée. Cet avis est aussi déposé sur le site Internet de l'Office.**

En 2009, l'Office a publié 90 avis publics et publicités dans 15 quotidiens et hebdomadaires locaux. En plus des avis, l'Office envoie, selon le cas, des invitations spéciales à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours. L'Office a également réalisé une campagne d'affichage public de quatre semaines dans le centre-ville, dans le cadre des consultations sur les projets du quadrilatère Saint-Laurent. Une campagne de promotion à la radio a aussi été menée. Par ailleurs, l'Office a organisé deux journées « Portes ouvertes » dans deux consultations, donnant aux citoyens l'occasion de venir s'informer et discuter des différentes facettes des projets sous examen. Enfin, l'Office a produit une douzaine d'éditions de son Infolettre et 24 interventions sur sa page Facebook.

Généralement, l'Office distribue un feuillet à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 150 à 30 000

foyers. Le feuillet est également disponible dans des lieux de diffusion comme les bibliothèques, les maisons de la culture et les bureaux d'arrondissements. Dans un cas, l'Office a fait distribuer 8 000 CD à autant de portes, contenant toute l'information pertinente sur un projet alors en consultation dans le secteur.

L'an dernier, 100 000 dépliants ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet de consultations, et ont été déposés dans plusieurs points de service de la Ville de Montréal.

À la publication d'un rapport de consultation, un communiqué est envoyé aux médias ainsi qu'aux personnes et organismes qui ont exprimé de l'intérêt à l'égard du dossier. À la fin de chaque mois, l'Office publie aussi un communiqué interne qui fait état des activités réalisées. Au total, l'Office a publié 57 communiqués de presse l'an dernier.

**EN 2009, 3 901 189 PAGES ONT ÉTÉ TÉLÉCHARGÉES, SOIT PRÈS DE 1 000 000 DE PLUS QUE L'AN DERNIER. CES CHIFFRES ILLUSTRONT DE FAÇON ÉLOQUENTE LE RÔLE QUE JOUE LE SITE INTERNET DANS LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LES CONSULTATIONS DE L'OFFICE, AINSI QUE L'INTÉRÊT QUE SUSCITE LE TRAVAIL DE L'OFFICE.**

## **WWW.OCPM.QC.CA**

### **ACHALANDAGE DU SITE WEB POUR L'ANNÉE 2009**

MOIS	NOMBRE D'ACCÈS (PAGES TÉLÉCHARGÉES)
JANVIER	265 391
FÉVRIER	375 866
MARS	374 602
AVRIL	307 767
MAI	470 622
JUIN	315 576
JUILLET	207 236
AOÛT	250 707
SEPTEMBRE	283 978
OCTOBRE	321 899
NOVEMBRE	413 755
DÉCEMBRE	313 790
	<b>3 901 189</b>

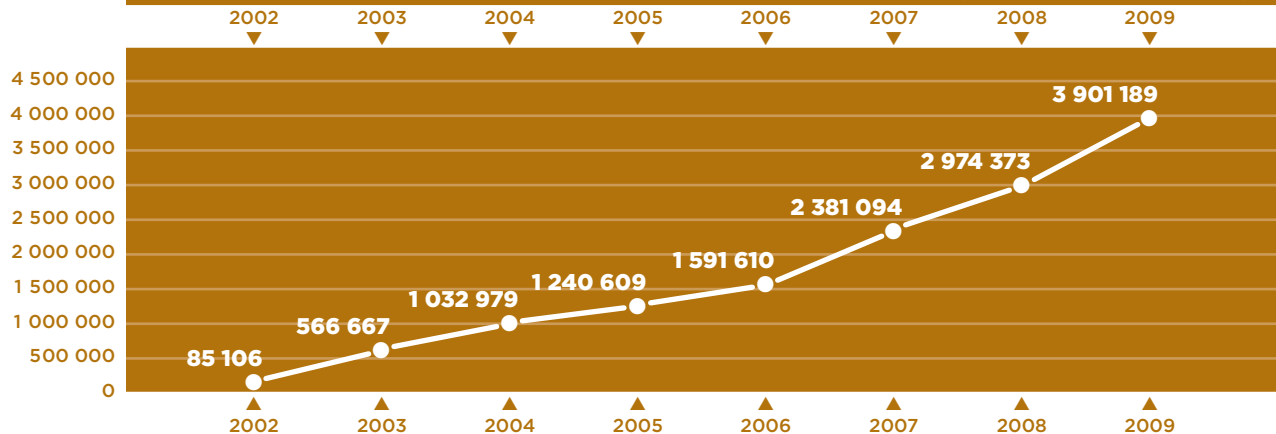
L'AN DERNIER, 100 000 DÉPLIANTS ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS DANS LES SECTEURS VOISINS DES PROJETS FAISANT L'OBJET DE CONSULTATIONS, ET ONT ÉTÉ DÉPOSÉS DANS PLUSIEURS POINTS DE SERVICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Le site Internet de l'Office est mis à jour régulièrement. Toute personne s'intéressant aux activités de l'Office y trouvera, outre de l'information sur l'organisme, la documentation pertinente aux consultations, dont certaines références (cartes, monographies et réglementation), les rapports déposés à ce jour, les biographies des commissaires, le code de déontologie ainsi que les communiqués de presse.

Depuis la mise en ligne à l'automne 2002, la fréquentation du site Internet de l'Office a connu une progression constante et rapide. La première année complète, en 2003, avait attiré un nombre déjà considérable de visiteurs, et plus d'un demi-million de pages avaient été téléchargées. En 2009, ce nombre a continué de progresser pour atteindre 3 901 189 pages, soit près de 1 000 000 de plus que l'an dernier. Ces chiffres illustrent de façon éloquent le rôle que joue le site Internet dans la diffusion de l'information sur les consultations de l'Office, ainsi que l'intérêt que suscite le travail de l'Office auprès des Montréalaises et Montréalais.



**ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'ACHALANDAGE DU SITE – 2002 À 2009 (PAGES TÉLÉCHARGÉES)**



# LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'OFFICE

**Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'Office. Les activités extérieures de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises. L'Office participe aussi aux travaux du Chantier sur la démocratie, issu du Sommet de Montréal de 2002.**

Au cours de l'année 2009, l'Office a poursuivi ses échanges avec des représentants d'organismes et de gouvernements étrangers souhaitant en savoir un peu plus sur les pratiques de l'Office. Ainsi, après les rencontres du Secrétaire général de l'Office avec le président de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), M. Vincent Feltesse, à Montréal en 2008, c'est la présidente de l'Office M<sup>me</sup> Louise Roy qui répondait à une invitation de la CUB et de M<sup>me</sup> Fabienne Brugère, présidente du conseil de développement durable de la Communauté, et se rendait à Bordeaux pour participer à des discussions sur les questions de participation citoyenne. Par ailleurs, des rencontres ont eu lieu avec des fonctionnaires et des élus de la région de Strasbourg, ainsi qu'avec les responsables lyonnais de la coopération avec Montréal.

L'Office a également accordé une importance notable aux rencontres avec des responsables et des professionnels intéressés aux questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de participation publique. C'est dans ce contexte que la présidente participait à une table ronde sur la démocratie participative, dans le cadre du 5<sup>e</sup> Sommet des citoyens tenu à l'UQAM. L'Office a également affirmé sa présence en tenant un kiosque d'information tout au long de l'événement.

C'est dans un même esprit de diffusion des expériences et des pratiques de l'Office que M<sup>me</sup> Roy a participé à une table ronde sur la consultation publique dans les projets immobiliers organisée par l'Institut de développement urbain (IDU) en compagnie, notamment, de M. Jean-Paul L'Allier, ancien maire de Québec. La présidente a aussi eu l'occasion de présenter son point de vue sur la consultation publique lors d'une conférence du cycle Urba 2015 à l'Université du Québec à Montréal.

**TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, L'OFFICE A ÉTÉ INVITÉ À PRÉSENTER SON RÔLE ET SES ACTIVITÉS À DES GROUPES D'ÉTUDIANTS OU À DES MEMBRES DE GROUPES DE CITOYENS INTÉRESSÉS À LA CONSULTATION PUBLIQUE, ET CE, DANS PLUSIEURS ARRONDISSEMENTS.**

Le thème de son allocution était «Pour une ville solidaire et cohérente – la contribution du débat public».

L'Office s'est aussi associé à un autre forum de réflexion en devenant partenaire du colloque «La ville en réseaux» organisé par les étudiants en études urbaines de l'UQAM, avec la participation spéciale de M. Jean Doré, maire de Montréal de 1986 à 1994.

Finalement, tout au long de l'année, l'Office a également été invité à présenter son rôle et ses activités à des groupes d'étudiants ou à des membres de groupes de citoyens intéressés à la consultation publique, et ce, dans plusieurs arrondissements.

# LE BUDGET DE L'OFFICE

**Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la *Charte*, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal.**

Les états financiers de l'Office sont vérifiés par le bureau du vérificateur de la Ville et sont présentés au conseil municipal.



En 2009, l'Office s'est vu octroyer un budget de 1,5 million de dollars, en plus de la contribution du Fonds des immeubles, montant qui est le même depuis 2003. Cette somme vise à couvrir l'ensemble des postes budgétaires: la rémunération des commissaires, celle du personnel permanent, les honoraires des commissaires *ad hoc*, des analystes-recherchistes et des autres ressources professionnelles nécessaires à la tenue de consultations publiques, la publication des avis publics, l'impression des rapports de commissions, la location des locaux, ainsi que les frais généraux d'administration.

Cependant, en cours d'année, il est apparu que ces sommes ne seraient pas suffisantes pour mener à terme tous les mandats de consultation confiés à l'Office. D'ailleurs, la présidente avait déjà informé la commission du budget du conseil municipal de cette éventualité, lors de la présentation budgétaire 2009 de l'Office, en novembre 2008. En conséquence, des crédits supplémentaires de 250 000 dollars ont dû être versés à l'Office pour lui permettre de remplir ses obligations.



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

# ANNEXE I

## LA PRÉSIDENTE ET LES COMMISSAIRES À TEMPS PARTIEL OU AD HOC

### **LOUISE ROY** PRÉSIDENTE

Louise Roy est diplômée de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal. Elle agit comme experte indépendante en consultation publique, en gestion participative et en résolution de problèmes depuis plus de 25 ans au Québec, au Canada et à l'étranger. Durant toutes ces années, elle s'est intéressée à la fois aux processus de concertation, de consultation et de médiation.

De 1981 à 1986, M<sup>me</sup> Roy a assumé les fonctions de commissaire puis de vice-présidente du BAPE. Tout au long de sa carrière, elle a dirigé ou participé à plusieurs processus de consultation reliés notamment à la production énergétique, à la gestion de l'eau et des déchets, et à l'aménagement du territoire à l'échelle municipale, régionale, provinciale et canadienne. Elle a aussi été étroitement associée à la mise en œuvre du Plan Saint-Laurent et à la gestion par bassin versant.

Depuis le début des années 2000, elle s'est penchée plus spécifiquement sur les enjeux urbains. Elle a présidé notamment les commissions de consultation publique sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, la politique de développement culturel de la Ville de Montréal, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et le projet de développement du site des anciens ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles.

M<sup>me</sup> Roy préside l'Office de consultation publique de Montréal depuis le 19 juin 2006.

### **ANDRÉ BEAUCHAMP** COMMISSAIRE

André Beauchamp est théologien et spécialisé en environnement depuis plus de 20 ans. De 1978 à 1983, il a exercé les fonctions de secrétaire du ministère de l'Environnement, directeur régional adjoint (région de Montréal), directeur de cabinet et conseiller spécial auprès du ministre. Il a présidé le Conseil consultatif de l'environnement et le BAPE durant quatre ans.

Depuis 1990, M. Beauchamp agit comme consultant en médiation environnementale et sociale ainsi qu'en consultation publique en environnement. Il a participé aux travaux de la Chaire de recherche en éthique de l'environnement Hydro-Québec/McGill. Il a présidé la Commission

du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec et a participé à la Commission sur le développement durable de la production porcine. Il a ainsi développé une solide expertise en matière d'éthique de l'environnement et d'intégration des valeurs.

Expert dans le domaine de la consultation publique, André Beauchamp a rédigé de nombreuses publications : Environnement et consensus social, Gérer le risque, vaincre la peur, et Introduction à l'éthique de l'environnement.

### **JOCELYNE BEAUDET** COMMISSAIRE

Bachelière en anthropologie physique de l'Université de Montréal, Jocelyne Beaudet détient également une maîtrise en anthropologie culturelle de l'Université McGill. Elle possède une expérience de près de 25 ans dans différents domaines liés à l'environnement, la participation publique et la communication environnementale.

De 1985 à 1989, M<sup>me</sup> Beaudet a fait partie de l'équipe de départ de l'implantation d'un nouveau ministère de l'Environnement au Sultanat d'Oman, le premier en pays arabe, à titre de chef de section de la planification environnementale. En tant qu'analyste au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de 1990 à 1995, elle a participé à une douzaine de mandats d'audience et de médiation.

Depuis 1995, M<sup>me</sup> Beaudet agit comme présidente, commissaire ou membre dans le cadre de mandats d'audiences publiques pour tous les paliers de gouvernement, et travaille en tant qu'experte-conseil en communication environnementale. En 1995, elle se joignait à l'équipe de TecSult Inc. à titre de conseillère principale en communication environnementale, poste qu'elle a occupé jusqu'en 1998. De 2002 à 2004, elle a été directrice de projets au Service Communications et affaires publiques.

De 1995 à 1998 et de 1999 à 2007, elle a été membre additionnel à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE). Durant cette période, elle a présidé six commissions d'enquête et d'audiences publiques, elle a agi à titre de commissaire dans le cadre de deux audiences publiques, et elle a été membre du Comité de consultation publique du projet Hertel – Des Cantons d'Hydro-Québec. De 1996 à 1998, elle a été conseillère en développement de politi-

ques pour la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEÉ). De 2004 à 2006, elle a siégé à la Commission fédérale d'évaluation environnementale du projet Eastmain-1-A et dérivation de la rivière Rupert d'Hydro-Québec.

M<sup>me</sup> Beudet a été commissaire *ad hoc* à l'Office de 2002 à 2006, et y est revenue en 2007.

## **BRUNO BERGERON** COMMISSAIRE

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en design de l'environnement et une maîtrise en analyse et gestion urbaine de l'Université du Québec. Il a une vaste expérience du milieu de l'urbanisme municipal. Après avoir dirigé les services d'urbanisme de St-Hyacinthe, de Boucherville et de Longueuil, il est aujourd'hui consultant auprès de différentes municipalités et de corporations de développement immobilier. On lui doit notamment les chapitres du Plan d'urbanisme de Montréal couvrant les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Parmi les projets urbains et environnementaux qu'il a dirigés, plusieurs ont été primés, notamment l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec, le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal, et le projet de réhabilitation de la frayère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan canadien de gestion de la Sauvagine.

Bruno Bergeron a toujours placé la consultation publique au cœur de ses projets. Sa pratique professionnelle en planification se caractérise en effet par une approche intégrée où sont interpellés les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes d'intégration et de développement urbains.

Actif au sein de sa profession, M. Bergeron a été président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'Ordre des urbanistes du Québec, et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. En 1994, il recevait la Médaille du mérite accordée par ses pairs. En 2004, il a reçu le prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec pour ses actions exemplaires dans le développement de sa profession.

## **NICOLE BOILY** COMMISSAIRE

Nicole Boily a connu une fructueuse carrière dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'administration publique et de l'engagement communautaire.

Parmi ses nombreuses fonctions, mentionnons la responsabilité des programmes du service de l'Éducation permanente à l'Université de Montréal, où elle a participé à la recherche et au développement de formules pédagogiques appropriées aux adultes.

M<sup>me</sup> Boily a occupé le poste de directrice générale de la Fédération des femmes du Québec pendant quatre ans. À ce titre, elle a assuré la planification et la coordination de l'ensemble des activités de la Fédération, y compris la présence de l'organisme à des commissions parlementaires, l'organisation de congrès et de colloques, et la rédaction de mémoires au nom de la Fédération.

Elle devient par la suite directrice de Cabinet de la ministre de la Condition féminine et vice-présidente du Conseil du trésor où elle a charge de coordonner l'ensemble des activités ministérielles. Elle retournera par la suite au domaine associatif en qualité de directrice générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

Son parcours l'a menée également à l'administration publique, d'abord à la Ville de Montréal, notamment comme assistante-directrice au Service des sports, loisirs et du développement social, et ensuite au gouvernement du Québec à titre de sous-ministre adjointe et de présidente du Conseil de la Famille et de l'Enfance, pour ensuite revenir à Montréal comme présidente du Conseil des Montréalaises de 2004 à 2008.

Nicole Boily est aussi l'auteure de très nombreux articles publiés dans différentes revues et journaux.

M<sup>me</sup> Boily a été nommée commissaire *ad hoc* de l'Office en février 2009.

## **JEAN-CLAUDE BOISVERT** COMMISSAIRE

Bachelier en architecture de l'Université de Montréal (1968) et membre de l'Ordre des Architectes du Québec depuis 1973, Jean-Claude Boisvert a partagé ses activités professionnelles entre la pratique de l'architecture et de l'aménagement urbain, et l'enseignement de ces disciplines.

De 1977 à 2000, il a été critique et professeur invité dans plusieurs ateliers de design architectural et urbain à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

Durant cette période, il a participé à titre de directeur de projet à plusieurs réalisations, notamment le Plan directeur d'aménagement du campus de l'Université de Montréal (1993-95), le Plan directeur de redéveloppement du Faubourg des Récollets (1990-93), l'aménagement des stations de train de banlieue de la ligne Montréal-Rigaud (1982-85), la Chancellerie du Canada à Belgrade en ex-Yougoslavie (1980-81), et le centre olympique Claude Robillard à Montréal (1974-76).



Il a été membre de la Commission Jacques-Viger (1996-2000), du comité de design de plusieurs pavillons de l'Université de Montréal (1990-2000), des comités d'évaluation de la qualité architecturale des concours d'architecture de la nouvelle Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal (1995), du Musée de la Civilisation (1981) et du Palais de Justice de Québec (1979).

En 2009, il continue sa pratique privée, notamment dans le domaine de projets d'insertion en milieu urbain dans plusieurs arrondissements de Montréal, et occupe le poste de commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Jean-Claude Boisvert demeure inscrit à l'Ordre des architectes du Québec en qualité d'architecte à la retraite.

### **NICOLE BRODEUR** COMMISSAIRE

Nicole Brodeur est détentrice d'un baccalauréat ès arts et d'une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé dans l'administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, M<sup>me</sup> Brodeur a occupé différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours l'a conduite par la suite au ministère de l'Éducation, où elle a assumé la charge de la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle s'est jointe au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaille ensuite une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-ministre en titre. Elle a d'ailleurs contribué très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle a occupé des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration, notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante.

M<sup>me</sup> Brodeur a été nommée commissaire *ad hoc* de l'Office en février 2009.

### **JEAN BURTON** COMMISSAIRE

Détenteur d'un doctorat en sciences biologiques de l'Université de Montréal, Jean Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique.

De décembre 2003 à juin 2008, il a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (en détachement) en tant que conseiller canadien à l'Initiative du bassin du fleuve Niger. De 1989 à 2003, il a agi comme conseiller, planificateur et coordonnateur scientifique et adjoint au directeur à Environnement Canada au Centre Saint-Laurent, où il a coprésidé le comité de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent. En 1999, il était responsable de la participation canadienne à la Maison du citoyen dans le cadre du deuxième Forum Mondial de l'eau à La Haye. M. Burton a également travaillé en tant que vice-président aux communications et ressources humaines à la SOQUEM.

M. Burton a remporté plusieurs prix et mentions d'excellence au cours de sa carrière, notamment pour sa participation à Americana 2001 et pour la coordination du travail sur le bilan environnemental du fleuve Saint-Laurent.

### **CATHERINE CHAUVIN** COMMISSAIRE

Catherine Chauvin est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et détient un baccalauréat en génie physique de l'École Polytechnique ainsi qu'une maîtrise en sciences appliquées de l'Université de Montréal.

De 1982 à 1988, M<sup>me</sup> Chauvin a participé à divers projets de recherche et de développement en milieu universitaire ainsi qu'en entreprise dans le secteur des technologies de pointe. Depuis 1989, elle œuvre dans les domaines de l'environnement et de l'ingénierie et a acquis une vaste expérience en gestion de projet ainsi qu'en consultation et en affaires publiques.

Entre 1989 et 1997, M<sup>me</sup> Chauvin a assuré, pour des cabinets de consultants et de génie-conseil, la direction de plusieurs projets portant notamment sur la réhabilitation de terrains contaminés, le contrôle de la qualité de l'air, le suivi du milieu aquatique et le traitement de matières dangereuses.

M<sup>me</sup> Chauvin a siégé comme conseillère municipale au conseil de ville de Verdun, de 1997 à 2001, et possède une connaissance pratique de la gestion des affaires municipales. Elle a contribué notamment aux travaux de comités portant sur la révision du plan et des règlements d'urbanisme, sur la gestion de la voirie et de la circulation locale, sur le suivi de projets de développement domiciliaire et sur la protection des habitats naturels.

Entre 1990 et 2007, M<sup>me</sup> Chauvin a procédé à l'examen d'une dizaine de grands projets industriels dans différentes régions du Québec, en tant que commissaire additionnelle au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE). En 1998-1999, elle a collaboré aux travaux de la Commission scientifique et technique sur la tempête de verglas de janvier 1998 et a déposé un rapport sectoriel sur les avantages et inconvénients liés au développement de réseaux électriques souterrains en milieu urbain.

M<sup>me</sup> Chauvin est commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2002 et elle a présidé près d'une trentaine de commissions couvrant différents projets municipaux.

### **VIATEUR CHÉNARD** COMMISSAIRE

Viateur Chénard a fait des études en sciences politiques, il est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau depuis 1977.

Après avoir fait du droit fiscal comme stagiaire au ministère de la Justice du Canada, M. Chénard a entrepris une carrière en pratique privée qui l'a conduit au cabinet Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque, puis au cabinet Hudon, Gendron, Harris, Thomas, dont il deviendra associé.

En 1992, il se joint en tant qu'associé au cabinet Stikeman Elliott où il développe une pratique centrée sur le droit immobilier au bureau de Montréal. Il y restera jusqu'en 2008 et coordonnera le groupe de pratique en droit immobilier. Dans le cadre de ses responsabilités, il conseille ses clients en ce qui touche à tous les aspects de l'investissement immobilier: acquisition, financement, restructuration de dette et problématiques diverses liées à l'insolvabilité, à la disposition des actifs et à la formation, et structuration de consortiums d'investisseurs canadiens et étrangers.

Sa pratique couvre tous les types de biens immobiliers, soit les bureaux, centres commerciaux, hôtels, résidences pour personnes âgées, autres résidences, barrages, réseaux de télécommunications, etc.

Il a aussi été impliqué dans de nombreux projets à l'étranger et a assisté les autorités de la République de Guinée dans un projet de réforme du droit minier national. Il a donné de nombreuses conférences, et a participé à des formations dans le cadre du MBA spécialisé en immobilier de l'UQAM. Mentionnons finalement des charges de cours à l'École du Barreau ainsi qu'aux HEC - Montréal.

M. Chénard a été nommé commissaire *ad hoc* de l'Office en février 2009.

### **IRÈNE CINQ-MARS** COMMISSAIRE

Irène Cinq-mars est professeure titulaire à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Elle détient un baccalauréat en architecture de paysage et une maîtrise en aménagement. Ses 30 années d'expérience ont été partagées entre les responsabilités dévolues à la fonction professorale en enseignement et en recherche et celles reliées aux mandats des cadres académiques. Active au sein de plusieurs comités institutionnels responsables du développement des études, de la planification stratégique et de la promotion de la femme, elle a également été la première femme issue du corps professoral de l'Université à se voir confier le mandat de vice-rectrice aux études dans les années 1990, puis de doyenne de la Faculté de l'aménagement de 2000 à 2006.

En tant que professeure-chercheuse elle a participé à de nombreux événements scientifiques et professionnels sur la scène locale, nationale ou internationale, en qualité de conférencière ou d'experte invitée. À titre d'exemple, elle a été professeure invitée à l'université de Colombie-Britannique (UBC), membre du comité de pilotage de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) pour l'évaluation de l'Université Senghor d'Alexandrie, professeure invitée à l'Université d'architecture d'Hanoi. Plus récemment (2000-2004), elle a été membre du comité consultatif sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et membre du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal (2002-2006).

Auteure et co-auteure de nombreuses publications scientifiques et professionnelles, ses domaines d'expertise couvrent les aspects méthodologiques et éthiques des aménagements paysagers, la fonction socioculturelle des espaces libres, les aménagements de jeux et les environnements thérapeutiques, le genre et la gestion urbaine dans les pays en développement.

### **LOUIS DÉRIGER** COMMISSAIRE

Louis Dériger est titulaire d'une maîtrise en génie civil avec spécialisation en environnement de l'École polytechnique de Montréal, et d'un baccalauréat en architecture de paysage de l'Université de Montréal. Au cours de sa carrière, il a été directeur et chargé de projet pour des firmes de consultants en architecture de paysage, en urbanisme, en ingénierie et en environnement. Il a également dirigé son entreprise de consultation de 1984 à 1994. De 2003 à 2005, il a été chargé de cours au programme de maîtrise en études urbaines de l'UQAM-INRS (Urbanisation, culture et société). Depuis 2001, M. Dériger est conseiller en environnement.

Membre additionnel à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 1999 à 2007 et depuis 2008, M. Dériger a participé à titre de commissaire ou de président à plusieurs commissions

d'enquête et d'audiences publiques sur divers projets : postes de transformation, complexes hydroélectriques, parcs éoliens, réservoirs pétroliers, axes routiers, dragage de chenal. Il a notamment examiné le projet de modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal, et celui de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est. Commissaire *ad hoc* de l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2003, il a siégé à la consultation publique concernant les projets de Politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, d'aménagement d'un nouveau campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont, de redéveloppement de l'îlot Séville ainsi que le projet de mise en valeur du Mont-Royal.

### **ARIANE ÉMOND** COMMISSAIRE

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Chroniqueuse au *Devoir* de 1990 à 1995 et au journal *Alternatives* de 2001 à 2008, elle collabore toujours à la *Gazette des femmes*. Elle a été animatrice, commentatrice et reporter à la radio et à la télé de Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'animatrice, scénariste et recherchiste à Télé-Québec (1974-1987). Co-fondatrice du magazine féministe d'actualité *La Vie en rose* (1980-1987), dont elle fut l'une des figures de proue, elle est une des artisanes du numéro Hors-Série publié en 2005. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et a remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme.

Son intérêt pour les questions sociales et culturelles traverse son engagement professionnel. Première directrice générale de Culture Montréal (2003-2005), elle continue d'agir comme consultante auprès de divers organismes culturels. Depuis plus de 20 ans, elle est invitée régulièrement comme animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif et autres organismes. Elle a animé, notamment, les quatre forums nationaux de la Commission Bouchard-Taylor organisés en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde (INM).

M<sup>me</sup> Émond est la marraine de la jeune fondation *60 millions de filles*, qui soutient des projets d'importance destinés à l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, Ariane Émond a également publié *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), une série de chroniques sur le rapprochement entre les hommes et les femmes, les générations et les cultures. Plus récemment, elle a signé 14 entretiens avec des actrices pour l'album photo *ÉLOGES* (Éditions du passage, 2007) documentant la préparation des comédiennes dans leurs loges.

### **CLAUDE FABIEN** COMMISSAIRE

Avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1966, Claude Fabien est professeur honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il détient un baccalauréat ès arts et une licence en droit de l'Université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en droit de l'Université McGill.

En début de carrière, il a exercé le droit comme plaideur dans le cabinet d'avocats Deschênes, DeGrandpré, Colas et associés (1966-1969). Il a ensuite fait carrière comme chercheur en informatique juridique à l'Université de Montréal (1969-1972), puis comme professeur de droit civil à l'Université de Sherbrooke (1972-1979) et à l'Université de Montréal (1979-2008). Il a été doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1995 à 2000, après avoir servi comme vice-doyen et secrétaire. Il a enseigné et publié principalement dans le domaine du droit civil : contrats (mandats, contrats de services, contrats de travail), responsabilité civile, preuve, protection des majeurs inaptes et réforme du droit civil. Il est arbitre de griefs agréé par le ministre du Travail depuis 1975 et médiateur accrédité par le Barreau.

Au chapitre de son engagement auprès de la collectivité, il a œuvré dans plusieurs organismes universitaires et professionnels. Il a été président de l'Association des professeurs de droit du Québec, du Conseil canadien de la documentation juridique, de l'Association canadienne des professeurs de droit et du Conseil des doyens des facultés de droit du Canada.

M. Fabien réside à Montréal et y exerce sa profession d'avocat, principalement à titre d'arbitre de griefs. Il est commissaire *ad hoc* de l'Office depuis 2003. Il a été membre de la Commission sur la proposition de *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Il a présidé la Commission sur le projet de réaménagement du site de la gare-hôtel Viger, la Commission sur le projet de développement et de modernisation de la Maison de Radio-Canada, ainsi que la Commission sur le projet du 2-22, Ste-Catherine Est.

### **MICHEL GARIÉPY** COMMISSAIRE

Michel Gariépy est professeur titulaire à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Il a été directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal de 1989 à 1993, puis doyen de la Faculté de 1993 à 2000. Avant son entrée en fonction à l'université en 1978, il avait œuvré comme directeur technique du Plan Yamaska, et analyste aux schémas régionaux à l'OPDQ, puis comme urbaniste et chargé de projets pour la firme Daniel Arbour et associés/Lavalin.

Ingénieur civil (Université McGill), il a complété une maîtrise en urbanisme à l'Université de Montréal, puis obtenu un doctorat de l'Université de Londres en planification

urbaine et régionale. Ses champs de recherche principaux sont l'évaluation environnementale, la participation publique et le montage de grands projets urbains.

M. Gariépy a dirigé ou collaboré à la rédaction de plusieurs livres et a publié de nombreux articles dans des périodiques scientifiques. Il a été co-fondateur de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (1996). Il a été professeur invité dans plusieurs institutions françaises, dont l'Institut d'Urbanisme de Paris (printemps 1992), la Chaire internationale de Lyon GDF/EDF (hiver 1996), le Département de géographie de l'Université de Paris X-Nanterre (hiver 1999), l'unité « Société, Environnement et Territoire » de l'Université de Pau (automne 1999), la Faculté de droit et d'économie de l'Université de la Réunion (printemps 2000) et le Laboratoire techniques, territoires et sociétés (Latts) de l'École Nationale des Ponts et Chaussées de Paris (hivers 2005 et 2006).

Il est membre de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec, qui lui a décerné le Prix Hans Blumenfeld en 2003, et de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a siégé à titre de commissaire *ad hoc* au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et au Bureau de consultation de Montréal (BCM). Il a été membre de plusieurs conseils: Société du Vieux-Port de Montréal (Société immobilière du Canada) de 1985 à 1991 et dont il a présidé le comité de l'aménagement, Conseil canadien de recherche sur l'évaluation environnementale (CCREE), Comité consultatif en environnement et collectivités d'Hydro-Québec, et conseil d'administration de la Société de développement de Montréal (SDM), qu'il a présidé de 2003 à 2006.

### **JUDY GOLD** **COMMISSAIRE**

Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire *ad hoc* de l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, M<sup>me</sup> Gold a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets, entre autres, la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecœur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal et le projet de réaménagement des places l'Acadie et Henri-Bourassa.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, M<sup>me</sup> Gold travaille depuis plus de 25 ans dans le domaine des droits humains, notamment en ce qui touche à la diversité culturelle, à l'inclusion sociale et au développement communautaire, et ce, dans un contexte de gestion d'organismes, d'élaboration de programmes et d'analyse de politiques gouvernementales. Consultante depuis l'année 2000, elle est sollicitée par les instances gouvernementales et des organismes non gouvernementaux à propos de politiques et de programmes portant sur les relations interculturelles, l'immigration, la consultation publique et le développement social et communautaire.

Depuis mars 2009, M<sup>me</sup> Gold est membre du Tribunal des droits de la personne du Québec.

### **MICHEL HAMELIN** **COMMISSAIRE**

Michel Hamelin a fait des études en pédagogie et en administration scolaire avant d'entrer comme enseignant à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) au niveau primaire et secondaire. Sa carrière le conduit par la suite dans l'administration scolaire à la Commission scolaire Les Écores. Il s'implique alors au sein de l'Association des cadres scolaires du Québec.

Parallèlement à cette carrière professionnelle, M. Hamelin s'est engagé dans la vie municipale et s'est fait élire à trois reprises comme conseiller municipal à Montréal. Il a également occupé différents postes au sein de comités de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

De décembre 1985 à janvier 1994, il a agi comme président du comité exécutif de la CUM, assumant ainsi la direction de cet organisme supramunicipal qui regroupait les 29 municipalités de l'île de Montréal. La CUM était responsable de nombreux dossiers d'intérêt pour toutes les municipalités et comptait plus de 7 000 employés et un budget de plus de 1 milliard de dollars.

Il occupe aussi différentes autres fonctions liées à la CUM, notamment comme membre du conseil de la Société de transport de la CUM, trésorier de Métropolis, l'Association mondiale des grandes métropoles, membre du conseil de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération canadienne des municipalités et de la corporation Urgences-Santé de Montréal.

M. Hamelin est ensuite devenu membre de la Commission municipale du Québec, et il est toujours très actif dans la communauté, notamment au sein de la Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic et à titre de président du conseil d'administration du Cégep Bois-de-Boulogne.

M. Hamelin a été nommé commissaire *ad hoc* de l'Office en février 2009.

## **PETER JACOBS** COMMISSAIRE

Peter Jacobs est professeur à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Il a enseigné comme professeur invité à la Graduate School of Design de l'Université Harvard à trois reprises, et il a été invité comme conférencier à travers l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Amérique latine. Il a reçu le prix A.H. Tammsaare pour l'environnement, le Prix du président de la Société canadienne des architectes paysagistes, et la médaille commémorative du Gouverneur général à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération du Canada. À la suite de sa pratique en architecture, il s'est concentré sur la planification du paysage et le design urbain.

M. Jacobs est *Fellow* et ancien président de la Société canadienne des architectes paysagistes (SCAP), délégué sénior du Canada au sein de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP), et *Fellow* de l'American Society of Landscape Architecture (ASLA). Il est membre agrégé honoraire de la Société des architectes paysagistes de la Colombie, et plus récemment, il a été nommé président du Collège des *Senior Fellows*, Landscape and Garden Studies à Dumbarton Oaks, Washington (D.C.).

Il a agi comme président de la Commission du développement viable au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN), et comme président de la Commission de la qualité environnementale Kativik au Nouveau-Québec (KEQC). Il est président du Comité public consultatif sur l'état de l'environnement au Canada et siège à plusieurs comités canadiens concernés par les problématiques environnementales et du développement durable.

M. Jacobs est également membre de plusieurs comités consultatifs de revues scientifiques et professionnelles, et il a rédigé et publié des textes sur la perception du paysage, les théories et méthodes reliées à la planification du territoire ainsi que sur le développement viable. Ses études actuelles portent sur les histoires de l'idée du paysage, les sens accordés au paysage dans diverses cultures et comment celles-ci informent les stratégies de gestion et des actions à travers le temps.

Enfin, M. Jacobs a été président et demeure membre de plusieurs jurys de design. Il est consultant auprès de la Ville de Montréal pour le développement des réseaux d'espaces libres, y compris la restauration du parc Mont-Royal, œuvre originale de F.L. Olmsted, sur la réhabilitation des îles Ste-Hélène et Notre-Dame et sur le design de la place Berri au centre-ville de Montréal. Il a collaboré à plusieurs projets de design urbain à travers le Canada, et nombre de ces projets ont été reconnus et primés par des associations professionnelles.

## **LUC LACHARITÉ** COMMISSAIRE

Luc Lacharité a dirigé d'importants organismes pendant près de 35 ans, au cours desquels il a su développer des relations professionnelles aux plus hauts niveaux des secteurs privé et public. Sa réputation de gestionnaire efficace et rigoureux autant que son expertise en matière d'affaires publiques et de relations gouvernementales sont avantageusement reconnues.

Depuis son départ du Groupe CGI inc., où il a occupé pendant cinq ans le poste de vice-président aux Affaires publiques, il agit comme consultant à titre d'associé principal de Nereus Conseils Stratégiques, et il s'est joint plus récemment au réseau de gestionnaires exécutifs Xe-NOR.

Antérieurement, M. Lacharité a œuvré à la tête de différents organismes au profil stratégique élevé. Il a été notamment vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pendant plus de 15 années. Son leadership et sa capacité de mobiliser des équipes lui ont permis de contribuer de manière tangible à plusieurs initiatives profitables à l'économie et au mieux-être de la région métropolitaine.

Auparavant, il avait été directeur général de l'Union des municipalités du Québec, après avoir agi au même titre à la Société des Jeux du Québec. Il a également été cadre supérieur au niveau municipal après quelques années passées dans le milieu de l'éducation.

M. Lacharité prend toujours une part active à la vie communautaire et culturelle, en tant que membre du conseil d'administration du Boulot vers..., organisme de réinsertion sociale, et du conseil d'administration du Théâtre du Nouveau Monde.

Il est diplômé en sciences de l'éducation de l'Université Laval.

M. Lacharité a été nommé commissaire *ad hoc* de l'Office en février 2009.

## **HÉLÈNE LAPERRIÈRE** COMMISSAIRE

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie et sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et elle a été doublement boursière postdoctorale (INRS-Urbanisation et CRSH).

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en valorisation patrimoniale, M<sup>me</sup> Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en dirigeant le Groupe Culture et Ville qu'elle a fondé en 1998. Depuis 2009, elle effectue des séjours en Chine où elle enseigne l'urbanisme et la mise en valeur du patrimoine social

et bâti. De 2000 à 2003, elle a participé au projet de la Bibliothèque Nationale du Québec, d'abord comme membre du jury d'architecture, puis comme membre du comité de construction. De 1999 à 2009, elle a siégé en tant que vice-présidente au conseil d'administration du Montréal, arts interculturels (MAI). De 2005 à 2008, elle a été membre du comité éditorial d'*Urbanité*, la revue de l'Ordre des Urbanistes du Québec. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec.

M<sup>me</sup> Laperrière est membre de l'Ordre des Urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes depuis 1982. Elle a également été membre de l'Association canadienne de l'immeuble, de l'Association de l'immeuble du Québec et de la Chambre d'immeuble de Montréal de 1984 à 1985. De 1990 à 1996, elle a agi comme secrétaire de l'Association des étudiants du doctorat en aménagement de l'Université de Montréal. Elle a aussi présidé le comité d'administration du CIRQ (Centre d'Intervention et de Revitalisation des Quartiers, devenu Convercité). En 1997, elle a été la conceptrice et la responsable scientifique du site Internet de Quartiers Culturels du Monde.

### **WEBER LAURENT** **COMMISSAIRE**

Weber Laurent est titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université Laval et d'une maîtrise en gestion de projets de l'École des Sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Il est membre de l'Ordre des architectes du Québec depuis 1987, de l'Institut royal d'architecture du Canada, du Project Management Institute, chapitre de Montréal, et du Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec.

M. Laurent a réalisé en qualité d'architecte plusieurs projets dans les domaines résidentiel, commercial, institutionnel et industriel. Il s'est surtout fait connaître pour ses travaux dans le domaine de l'habitation, tant pour le privé – par exemple des condominiums – que pour des organismes à but non lucratif tels des développements d'habitation pour des coopératives d'habitation, dont la plupart ont reçu de nombreux prix et mentions pour la qualité d'intervention tant au point de vue technique que pour leur intégration architecturale. Son design et ses recherches dans le domaine de l'habitation sont surtout axés vers le développement durable et l'efficacité énergétique. En décembre 2005, le Carrefour des communautés du Québec remettait à l'architecte montréalais la médaille du Rayonnement multiculturel des Arts et Métiers. Par ce geste, le Carrefour tenait à souligner la contribution de l'architecte au développement économique, social et culturel du Québec.

M. Laurent siège à plusieurs comités et conseils, notamment le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc Extension, le conseil d'administration du CIDICHA, le conseil d'administration du groupe FITHAC (groupe financier appar-

tenant à l'Association des ingénieurs et scientifiques haïtiano-canadiens (AIHC)).

M. Laurent a été nommé commissaire *ad hoc* de l'Office en octobre 2007, et il a entre autres contribué à la consultation sur le Plan d'action famille pour le Grand Montréal.

### **CLAUDE LAVOIE** **COMMISSAIRE**

Claude Lavoie, urbaniste, détient un baccalauréat en sociologie et une maîtrise en urbanisme de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

Il pratique en cabinet privé depuis plus de 35 ans, touchant à tous les domaines de la discipline y compris le design, la réglementation, la gestion, le réaménagement, le développement, la consultation et la diffusion dans les grandes villes ainsi que dans les petites agglomérations et les milieux ruraux. En 1996, il a complété une formation à l'Institut d'arbitrage et de médiation du Québec.

Il est l'auteur de *L'expert: son rapport, son témoignage*, publié aux Éditions Yvon Blais à l'automne 2008, un ouvrage de référence sur la rédaction d'un rapport d'expertise et sur sa présentation devant les tribunaux, de *Initiation en urbanisme*, un ouvrage de vulgarisation utilisé dans les mairies et dans les salles de cours, et coauteur de *Développement et aménagement du territoire*. Il a enseigné l'urbanisme à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et à l'UQAM, ainsi qu'à l'Association de l'immeuble du Québec.

Claude Lavoie agit comme syndic de l'Ordre des Urbanistes du Québec depuis 2003 et il est très actif dans les programmes de formation continue. Il siège comme commissaire *ad hoc* et expert de l'Office depuis 2004.

### **HÉLÈNE MORAIS** **COMMISSAIRE**

Hélène Morais est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat en service social de l'Université Laval, ainsi que d'un baccalauréat ès arts du Collège Notre-Dame-de-Bellevue de Québec.

M<sup>me</sup> Morais a agi à titre de cadre conseil auprès de la sous-ministre adjointe à la Planification, l'Évaluation et la Qualité, et coordonnatrice du plan d'action relatif aux maladies chroniques, au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Elle a été présidente et dirigeante pendant sept ans du Conseil de la santé et du bien-être au gouvernement du Québec. De 1989 à 2006, elle a occupé les fonctions de directrice de la Direction du programme santé physique, Régie de la santé et des services sociaux de la région de Québec, directrice de la planification, de l'évaluation et des systèmes d'information, Régie de la santé et des services sociaux de la région de Québec, directrice de la planification, ministère de la Santé et des Services sociaux, et directrice géné-

rale, Conférence des conseils régionaux de la santé et des services sociaux.

En qualité de gestionnaire de différents organismes du domaine de la santé et des services sociaux assumant des responsabilités de consultation, d'évaluation, d'élaboration de politiques, de gestion de programmes, et de recommandation aux instances politiques, M<sup>me</sup> Morais a été très étroitement liée aux travaux portant sur les enjeux de démocratisation, de participation publique et de développement des communautés. Actuellement, en plus de poursuivre son engagement en consultation publique, elle exerce des activités d'assistance professionnelle auprès de dirigeants et gestionnaires d'organismes privés et publics.

Parmi les autres engagements de M<sup>me</sup> Morais, citons son rôle de mentor dans le cours Pouvoir, Autorité et Leadership dispensé par Marie Ève Marchand à l'Université Laval. M<sup>me</sup> Morais est également fondatrice du Comité organisateur du Forum des dirigeants et dirigeantes des organismes gouvernementaux, dont elle fut la présidente et membre pendant cinq ans, membre de la délégation canadienne aux journées d'étude pour préparer un manifeste destiné à l'ONU sur la situation des enfants dans le monde, Bruxelles (Belgique) en 2002, et membre de la délégation canadienne et conférencière au Forum mondial sur le développement social, Genève (Suisse) en 2000.

## **ANTOINE MOREAU** **COMMISSAIRE**

Antoine Moreau, sociologue, est titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'Université de Montréal et d'une scolarité de doctorat de l'Université McGill. Spécialisé en perception de l'environnement et des risques, il possède une expertise dans l'évaluation des impacts sociaux.

Il travaille comme spécialiste auprès de firmes d'ingénierie ainsi que d'entreprises des secteurs public et privé depuis 20 ans. Il est membre de l'équipe de Nove Environnement depuis 2005.

Au fil des mandats, M. Moreau a réalisé des études et des évaluations d'impact dans le cadre de nombreux projets, dont la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly 2, la ligne à haute tension Saint-Césaire – Hertel et la Forêt de l'Aigle, un projet de foresterie communautaire.

Depuis quatre ans, M. Moreau anime des tables de concertation entre les divers usagers de la forêt publique. Ces mécanismes servent à développer des cadres d'entente entre usagers du territoire forestier afin de réduire les conflits d'usage.

De 1997 à 2001, il a présidé le conseil d'administration de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impact (A.Q.E.I.).

## **DOMINIQUE OLLIVIER** **COMMISSAIRE**

Dominique Ollivier a fait des études en génie civil avant d'obtenir une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique.

Elle a aussi occupé différents postes au sein d'organismes sociaux et au sein de cabinets ministériels au gouvernement du Québec avant d'agir comme directrice adjointe des communications et conseillère spéciale en matière de citoyenneté au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa. Depuis 2006, elle assure la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA).

La carrière de M<sup>me</sup> Ollivier est marquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes communautaires et par sa participation répétée à des jurys comme celui des Journées du Cinéma Africain et Créole ou celui du Prix de la diversité culturelle des Prix Gémeaux en 1995.

Elle est l'auteure de plusieurs textes et mémoires traitant des questions de diversité culturelle ainsi que de nombreux articles publiés dans différents revues et journaux tels *Revue Images*, *La Gazette des femmes*, *Vice Versa*, etc.

M<sup>me</sup> Ollivier a été nommée commissaire *ad hoc* de l'Office en février 2009.

## **LUBA SERGE** **COMMISSAIRE**

Luba Serge détient un baccalauréat en sociologie et une maîtrise en urbanisme de l'Université McGill, et poursuit des études de doctorat à l'Université Concordia. Consultante depuis une quinzaine d'années, M<sup>me</sup> Serge a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, l'exclusion sociale, et le logement abordable et communautaire. Durant cette période elle a participé à diverses initiatives communautaires, y compris le Fonds foncier communautaire Benny Farm, des approches innovatrices au logement abordable telles que les fiducies foncières communautaires et les fonds dédiés, et l'énergie verte.

Elle a enseigné divers sujets, notamment les affaires publiques et communautaires au Québec, le logement dans une perspective de développement économique communautaire ainsi que l'histoire du développement urbain à l'Université Concordia. De plus, elle a siégé à plusieurs jurys de sélection, notamment les Prix d'excellence en habitation et le Programme de recherches externes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et le Programme Abordabilité et Choix Toujours de la Fédération canadienne des municipalités.

M<sup>me</sup> Serge a travaillé au niveau municipal pendant plusieurs années, entre autres au Service de l'habitation lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habi-

tation et à la Société d'habitation et de développement de Montréal où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs et de son impact sur la revitalisation des quartiers et sur la sécurité.

### **NICOLE VALOIS** **COMMISSAIRE**

Nicole Valois est architecte paysagiste et professeure à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, où elle enseigne la méthodologie du projet et le projet de paysage en milieu urbain. Elle possède une expertise reconnue dans les études paysagères en milieu urbain dont les visées d'application touchent l'aménagement de l'espace public, l'intégration de l'art urbain et l'aspect patrimonial. Elle partage son temps entre l'enseignement, la recherche et la pratique professionnelle. En tant qu'experte en critique de projets, elle a fait partie de nombreux jurys et comités, tels ceux du Conseil des arts et des lettres du Québec, de l'Institut de design de Montréal, la Commission Jacques-Viger, le Comité consultatif d'urbanisme, et Champ Libre. Elle a également été boursière du Conseil des arts et des lettres du Québec à deux reprises dans le cadre de ses recherches en création sur le paysage urbain.

En tant que chercheuse associée à la Chaire en paysage et environnement et à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti et comme praticienne, M<sup>me</sup> Valois a cumulé plusieurs réalisations, dont l'étude des paysages autoroutiers des entrées de Montréal (ministère des Transports), l'insertion des objets techniques en milieu à caractère patrimonial (Hydro-Québec), l'évolution des paysages du mont Royal (Héritage Montréal et la Ville de Montréal), le plan directeur du secteur de la Place Valois (Ville de Montréal) et la reconstruction du pont Olmsted sur le mont Royal, qui a obtenu le prix d'excellence de l'AAPQ. Comme chercheuse indépendante, elle a dirigé des recherches-crétions portant sur l'intégration d'aménagement contemporain en milieu patrimonial en France, par exemple le Jardin du tricentenaire de l'Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson et le Sentier de la marre salée à Marsal.

### **ARLINDO VIEIRA** **COMMISSAIRE**

Arlindo Vieira est diplômé de la Faculté de sciences politiques et de droit de l'UQAM et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Outre les années accumulées comme avocat de pratique privée, M. Vieira possède une vaste expérience dans divers milieux gouvernementaux. Il a exercé, à différentes époques, la fonction de directeur d'un cabinet ministériel, de président du Conseil des relations interculturelles (C.R.I.) et de juge administratif à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

En qualité de président du C.R.I., M. Vieira a eu l'occasion d'agir comme médiateur et de diriger plusieurs consultations sur des enjeux reliés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité dans la société québécoise et dans l'agglomération montréalaise.

M. Vieira a également à son crédit une expérience de consultation publique dans le domaine du patrimoine à titre de membre du Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec.

Par ailleurs, il est reconnu pour son engagement social, ayant œuvré auprès de multiples comités et organismes communautaires. La Ligue des droits et libertés, le Centre Multiethnique Saint-Louis, la Caisse d'économie des Portugais, le Centre sociocommunautaire de Montréal, le Centre justice et foi, le Comité des communautés culturelles du Barreau du Québec et la Fondation de la tolérance, sont quelques-uns des organismes où il siège ou qui ont bénéficié de son leadership et de son engagement au fil des ans.

M. Vieira a été nommé commissaire *ad hoc* de l'Office en avril 2008.

### **JOSHUA WOLFE** **COMMISSAIRE**

Joshua Wolfe est titulaire d'un baccalauréat en Science & Human de l'Université Concordia et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Il a une expertise en préservation du patrimoine, en design urbain et en réglementation de l'environnement urbain.

Natif de Montréal, M. Wolfe a passé plus de cinq ans en Californie où il a préparé des plans d'urbanisme et effectué des études d'impact environnemental pour diverses municipalités et autres organismes publics des régions de San Francisco et de San Diego. À Montréal, il avait été directeur exécutif de la Fondation Héritage Montréal et il a enseigné en études urbaines à l'Université Concordia.

Il a contribué régulièrement à la chronique d'architecture et d'urbanisme du journal *The Gazette*, et il a écrit, en collaboration avec M<sup>me</sup> Cécile Grenier, le livre *Explorer Montréal*, publié par Libre Expression. Il est aussi l'auteur d'une cinquantaine d'articles, chapitres de livres et documents universitaires.

Il a mis sur pied le Comité du patrimoine bâti juif et a fait partie du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il est présentement membre du conseil d'administration national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP).

M. Wolfe est membre de l'American Institute of Certified Planners. Son nom figure dans le *Canadian Who's Who* pour ses réalisations en urbanisme et dans la publication américaine *Marquis Who's Who*.



# ANNEXE II

## EXTRAITS

### CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, L.R.Q., C. C.-11.4

## OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

### INSTITUTION.

**75. Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.**

*2000, c. 56, ann. I, a. 75.*

### PRÉSIDENT.

**76. Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.**

### MANDAT.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

### MANDAT.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

*2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.*

### COMMISSAIRE SUPPLÉMENTAIRE.

**77. Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.**

### LISTE.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

### RESTRICTION.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

*2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.*

### INHABILITÉ.

**78. Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.**

*2000, c. 56, ann. I, a. 78.*

### RÉMUNÉRATION.

**79. Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.**

*2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.*

## PERSONNEL.

**80. Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'Office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.**

## AFFECTATION D'EMPLOYÉ.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

## TRÉSORIER.

Le trésorier de la ville ou l'adjoind qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

*2000, c. 56, ann. I, a. 80.*

## EXERCICE FINANCIER ET VÉRIFICATION.

**81. L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.**

*2000, c. 56, ann. I, a. 81.*

## SOMMES NÉCESSAIRES.

**82. Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.**

## SOMMES MINIMALES.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises, annuellement, à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

*2000, c. 56, ann. I, a. 82.*

## FONCTIONS.

**83. L'Office a pour fonctions:**

**1°** de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;



**2°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

**2.1°** de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

**3°** de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

## DISPOSITIONS NON APPLICABLES.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

## COMPTES.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

*2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61; 2003, c. 28, a. 23.*

(...)

## SECTION II

### COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

#### § 1. — GÉNÉRALITÉS

**88. Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.**

#### RÈGLES D'HARMONISATION.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

*2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.*

#### PROJETS PERMIS PAR RÈGLEMENT DE LA VILLE.

**89. Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :**

**1°** à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;

**2°** à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;

**3°** à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 m<sup>2</sup>;

**4°** à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);

**5°** à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

#### CENTRE DES AFFAIRES.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-Lallier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

#### RÈGLES D'URBANISME.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

*2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265; 2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.*

#### APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE.

**89.1. Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.**

## CONSULTATION PUBLIQUE.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel elle peut faire toute recommandation.

## INTERPRÉTATION.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

## DISPOSITIONS NON APPLICABLES.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1° les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant;
- 2° l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande;
- 3° la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- 4° malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

## DISPOSITIONS NON APPLICABLES.

### TOUTEFOIS:

- 1° le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes;
- 2° ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

*2001, c. 25, a. 265; D. 1308-2001, a. 11; 2003, c. 19, a. 63; 2008, c. 18, a. 6.*

**89.1.1 Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.**

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

*D. 1213-2005, a. 7 (en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006)*

# ANNEXE III

## LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

**L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.**

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

### LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

### LES RESSOURCES HUMAINES

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

#### LES COMMISSAIRES DE L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

En mai 2006, le conseil municipal a nommé M<sup>me</sup> Louise Roy à titre de présidente de l'Office pour un mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

#### LA PRÉSIDENTE

Louise Roy

#### LES COMMISSAIRES AD HOC

André Beauchamp, Jocelyne Beaudet, Bruno Bergeron, Nicole Boily, Jean-Claude Boisvert, Nicole Brodeur, Jean Burton, Catherine Chauvin, Viateur Chénard, Irène Cinq-mars, Louis Dériger, Ariane Émond, Claude Fabien, Michel Gariépy, Judy Gold, Michel Hamelin, Peter Jacobs, Luc Lacharité, Hélène Laperrière, Weber

Laurent, Claude Lavoie, Hélène Morais, Antoine Moreau, Dominique Ollivier, Luba Serge, Nicole Valois, Arlindo Vieira et Joshua Wolfe.

*Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.*

#### LE PERSONNEL

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés comprenant un secrétaire, un agent de bureau, un documentaliste, un édimestre, une responsable de la logistique et deux analystes. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

#### LES COLLABORATEURS

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux. De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

## LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'Office a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

### LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

#### LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le commissaire sert le public de façon irréprochable et au meilleur de sa connaissance.
2. Le commissaire évite toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Le commissaire avise le président de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Le commissaire fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
5. Le commissaire n'utilise pas indûment son titre ou son statut de commissaire.
6. Le commissaire respecte la loi ainsi que les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans ses décisions touchant la bonne marche d'un mandat, il respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

#### L'INDÉPENDANCE

7. Le commissaire évite tout conflit d'intérêts. Il évite aussi toute situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou le mettre en position de vulnérabilité.
8. Le commissaire doit informer sans délai le président de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause son indépendance ou son impartialité.
9. Le commissaire ne peut accorder, solliciter ou accepter, pour lui-même ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Il ne peut se laisser influencer par la perspective d'un tel avan-

tage, ni utiliser à son profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en sa qualité de commissaire.

#### LE DEVOIR DE RÉSERVE

10. Le commissaire fait preuve de réserve autant dans l'expression publique de ses opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
11. Le commissaire ne commente pas publiquement les rapports de l'Office. Toutefois, le président d'une commission ou un commissaire qu'il délègue peut présenter et expliquer le rapport de cette commission.
12. Durant son mandat, le commissaire s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.
13. Durant son mandat, le commissaire s'abstient de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Même après l'expiration de son mandat, il s'abstiendra de commenter publiquement les décisions relatives aux projets confiés à l'Office pendant son mandat.

#### LA CONSULTATION PUBLIQUE

14. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié. Il n'a ni participé à l'élaboration du projet, ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Il n'occupe aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.
15. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assure d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
16. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les responsables et les personnes ressources, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure de l'Office.
17. En séance publique, le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés. Il facilite l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.
18. Le commissaire applique la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Il agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.
19. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelle que soit leur opinion et sans discrimination. Il sus-



cite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.

- 20.** Pour son analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, le commissaire n'utilise que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Il peut aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.
- 21.** Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Il respecte aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

### **LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE**

Lorsqu'un mandat de consultation est confié à l'Office, la présidente nomme une commission formée de un ou plusieurs commissaires. Le secrétaire général, pour sa part, forme l'équipe qui appuiera les commissaires dans leur travail. L'Office s'assure ensuite qu'un dossier de documentation soit produit. Ce dossier est disponible aux bureaux de l'Office, sur son site Internet, de même qu'aux bureaux de dépôt établis selon la nature du dossier.

### **L'AVIS PUBLIC**

Après avoir reçu le mandat de tenir une consultation publique et complété le dossier de documentation, l'Office publie un avis convoquant une assemblée publique dans un ou plusieurs journaux distribués sur le territoire visé. L'avis public mentionne, notamment :

- l'objet de la consultation publique;
- les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- les endroits où la documentation est disponible;
- les délais et modalités de dépôt d'un mémoire, le cas échéant.

### **LES COMMUNICATIONS**

Selon le cas, des moyens de communication supplémentaires sont utilisés pour aviser la population. À ce chapitre, l'Office peut recourir aux journaux locaux et aux quotidiens. En plus, l'Office produit généralement des feuillets distribués de porte en porte dans le secteur touché par un projet ou peut déposer des affiches et des dépliants dans des lieux publics municipaux tels les bibliothèques, les bureaux d'arrondissements ou les bureaux Accès Montréal (BAM). De plus, l'Office expédie, à l'aide de listes d'envois constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de consultations, de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés.

## LE DOSSIER DE DOCUMENTATION

Le dossier de documentation évolue suivant les documents déposés tout au long du processus de consultation. Les pièces originales du dossier sont conservées à l'Office. Après la publication du rapport de la commission, le dossier de documentation demeure accessible aux bureaux de l'Office et sur son site Internet.

### Le dossier de documentation comprend habituellement :

- tout document descriptif ou explicatif du projet comprenant une synthèse des études ayant servi à son élaboration. Le document présente la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique ;
- le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville ;
- la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts ;
- au besoin, les extraits pertinents du plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur ;
- les principaux plans, cartes de localisation, esquisses et simulations visuelles nécessaires à la compréhension du projet, si applicable.

## LES RENCONTRES PRÉPARATOIRES DE LA COMMISSION

La commission rencontre habituellement le promoteur ainsi que les représentants de l'arrondissement et des services municipaux qui feront la présentation du projet en assemblée publique. De telles rencontres préparatoires servent à s'assurer que les dossiers de documentation sont complets et que la présentation est bien soutenue par des outils audiovisuels. La commission s'assure que les commissaires ont une bonne compréhension du projet à l'étude et que tous les intervenants comprennent bien leurs rôles respectifs et le déroulement d'une séance publique. La commission veille à ce que chacun soit prêt à répondre à toutes les questions pertinentes tels l'impact, les conséquences et les étapes ultérieures du projet. Les comptes rendus de ces rencontres préparatoires sont versés sur le site Internet de l'Office.

## LA TENUE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique peut prendre la forme soit d'une assemblée publique, soit d'une audience publique.

### L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

L'assemblée publique consiste en une consultation d'une seule séance au cours de laquelle se déroulent successivement la communication de l'information, la période de questions du public et l'expression des opinions des participants. L'assemblée publique débute et prend fin le même jour, à moins que le président ne décide d'ajourner la séance et de la reporter à un jour prochain.

### L'AUDIENCE PUBLIQUE

Une audience publique comprend deux séances distinctes : la première étant consacrée à l'information des citoyens ainsi qu'à leurs questions et la seconde étant l'expression de leurs commentaires et opinions. Elles sont séparées par un délai intermédiaire variable, d'environ 21 jours, pour permettre aux participants de préparer leur mémoire ou leur énoncé d'opinion.

Quelle qu'en soit la forme, la consultation se déroule toujours en deux parties distinctes : la période de questions et l'expression des opinions.

La première partie permet aux participants, de même qu'à la commission, d'entendre la description du projet soumis à la consultation publique et la présentation du cadre réglementaire en plus de poser des questions sur le projet. Durant cette première partie, ce sont les représentants du promoteur et des services municipaux qui présentent eux-mêmes les composantes du projet et répondent aux questions du public et des commissaires. Il peut arriver que des ateliers ou des séances thématiques visant à examiner un aspect particulier du projet sous examen soient organisés dans le cadre de la première partie.

La deuxième partie permet aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Leur intervention peut se faire sous forme de mémoire écrit aussi bien que de commentaires oraux. Dans cette deuxième partie, les représentants du promoteur et des services municipaux n'interviennent plus, bien qu'ils puissent être présents dans la salle. À la fin de la deuxième partie, tout intervenant peut demander à exercer un droit de rectification afin d'apporter une correction ou une précision sur des données factuelles.

Toutes les séances d'une consultation sont publiques. Elles doivent être tenues dans un lieu approprié et accessible à la population. Les séances sont enregistrées et, généralement, les débats sont pris en notes sténographiques rendues publiques avec la documentation.



## L'ANALYSE ET LE RAPPORT DE LA COMMISSION

À la suite de la consultation publique, la commission prépare un rapport qui est déposé au comité exécutif et au conseil municipal. Les rapports de l'Office comprennent habituellement une description sommaire du projet à l'étude ainsi qu'un résumé des préoccupations des participants. La commission complète ensuite son analyse et fait ses recommandations. Ce rapport est rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant son dépôt au maire et au président du comité exécutif.

## LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le président ouvre l'assemblée et expose le mandat confié à l'Office de consultation publique. Il présente les personnes affectées à la commission, notamment le ou les autres commissaires, et invite les responsables et les personnes ressources à se présenter.

Le président explique le fonctionnement de l'assemblée, qui se déroulera en deux parties: la première est consacrée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, et la seconde, à leurs commentaires et opinions. Les séances sont enregistrées et les enregistrements seront accessibles au public dans le dossier de documentation. De plus, les notes sténographiques des séances seront disponibles sous format écrit pour consultation ou en version électronique sur le site Internet de l'Office. Le président déclare qu'il ne permettra aucune forme de manifestation ni remarque désobligeante et ni propos diffamatoires, et ce, dans le but de favoriser des débats sereins.

À l'invitation du président, les responsables présentent le projet et expliquent le cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit.

Le président annonce que les personnes désirant poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et qu'elles peuvent maintenant le faire. Un participant peut intervenir plusieurs fois, mais il devra chaque fois se réinscrire.

Le président invite les personnes dans l'ordre d'inscription. Les questions sont adressées au président, qui les dirige au responsable ou aux personnes ressources pouvant y répondre. Le président et les commissaires peuvent poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation.

Le président s'assure que toute question obtienne réponse. Si la réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais, et elle sera versée au dossier de documentation.



Le président met fin à la période de questions quand la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir.

Le président invite les citoyens à signifier au secrétariat de l'Office leur intention de présenter une opinion à la commission, et les invite à la séance qui entendra les mémoires, qui a lieu généralement trois semaines plus tard. Un participant ne peut intervenir qu'une fois pour présenter son opinion.

Le président invite les personnes dans l'ordre convenu au préalable entre les citoyens et le secrétariat de l'Office de leur inscription. Après chaque présentation, le président ou les commissaires peuvent poser des questions aux intervenants dans le but d'assurer une bonne compréhension des opinions exprimées.

À la fin de la séance, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un responsable ou une personne ressource qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

Une fois les opinions et commentaires entendus, le président déclare que l'assemblée publique est terminée.

# ANNEXE IV

## LISTE DES EMPLOYÉS ET COLLABORATEURS EN 2009



### EMPLOYÉS

Mercedes Auguste  
Diane Brodeur  
Luc Doray  
Stéphanie Espach  
Simon Langelier  
Alexis Musanganya  
Faustin Nsabimana  
Anik Pouliot  
Gilles Vézina

### COLLABORATEURS

Michel Agnaïeff  
Lazar Aguiar  
Hélène Bilodeau  
Richard Brunelle  
Fernando José Diaz  
Marie-Michèle Dubeau  
Delphine Dusabe  
Henri Goulet  
Nhat Tan Le  
Gabriel Lemonde-Labrecque  
Marilena Liguori  
Jimmy Paquet-Cormier  
Catherine Vandermeulen



OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL

Cours Mont-Royal  
1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec)  
H3A 1X6

Téléphone : 514 872-3568  
Télécopieur : 514 872-2556  
ocpm@ville.montreal.qc.ca

[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)





Cours Mont-Royal  
1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec)  
H3A 1X6

Téléphone: 514 872-3568  
Télécopieur: 514 872-2556  
[ocpm@ville.montreal.qc.ca](mailto:ocpm@ville.montreal.qc.ca)

[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)